

PROCES-VERBAL

DE

L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU

11 DECEMBRE 2025

Présidence : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

Présents : **88 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **M. Eric Masotti, Président de Paroisse**
M. Didier Steiner
M. Aurélien Mazzocato
M. Marc Peiry
M. Jérôme Dousse
Mme Mirella Clerc
M. et Mme Jean-Marc et Martine Hayoz
M. Frédéric Waeber
M. Thierry Chevalley
M. Bernard Tinguely
M. François Kolly
M. Daniel Roux
M. Jean-Louis Sciboz
Mme Jacqueline Sciboz
Mme Denise Biolley

Scrutateurs : **M. Nicolas Yerly**
M. Claude Quartenoud
M. Quentin Brodard
Mme Julie Biemann



Assemblée communale



Assemblée communale du 11 décembre 2025

1

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du budget 2026. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Il relève la présence de

- Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst,
- Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Piller, Michel Waeber et Charles Sciboz.

Comme le stipule l'article 9^{bis} de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Personne ne s'annonce.

CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 avril 2025

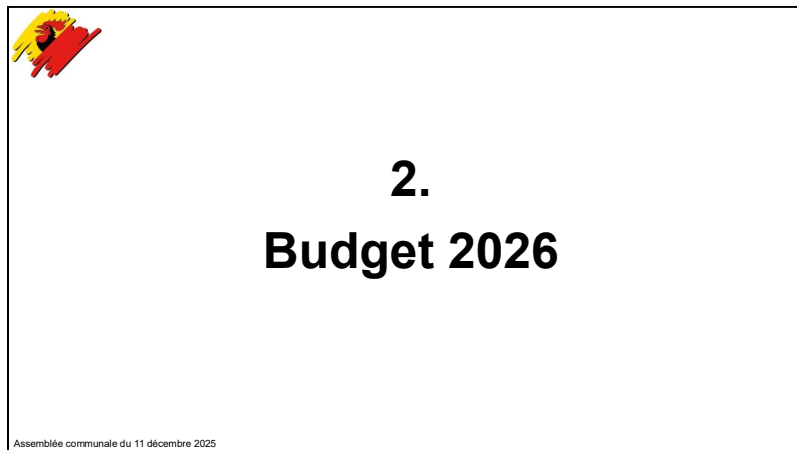


Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 avril 2025 ne sera pas lu ; il était en consultation sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo).

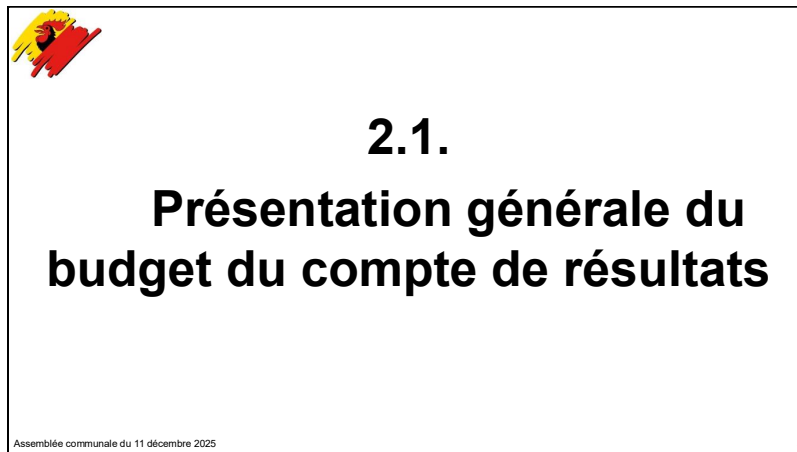
Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Budget 2026



2.1. Présentation générale du budget du compte de résultats



M. Vincent Guillet passe au point 2.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu en prendre connaissance par le biais des Chroniques Treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets du compte de résultats et des investissements, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Cette année la réalisation du budget s'est révélée être un exercice plus complexe. Effectivement, comme vous le savez, l'Etat doit assainir ses finances au travers du PAFE, soit le « Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat ».

Ledit PAFE a été accepté par les députés mais une demande de referendum a été déposée demandant que la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) soit soumise au peuple. Cela a pour conséquence une incertitude quant au budget final de l'Etat.

Les recettes fiscales nous ont été communiquées par le Service cantonal des contributions. Vu les incertitudes liées à ce qui précède, il n'a pas été tenu compte des produits supplémentaires relatifs au PAFE pour les impôts sur le revenu et la fortune ce qui représente une différence de CHF 128'000.-. Cette année encore, nos finances restent saines et nous permettent de vous proposer un budget 2026 ayant pour solde le montant de CHF 18'010.-.

La conjoncture de 2026 toujours incertaine continuera à nous mettre au défi et apportera son lot de surprises mais la gestion rigoureuse de chaque dicastère et les études de faisabilité des projets en cours nous permettront de suivre la ligne tracée et de pouvoir mener à bien les projets ambitieux comme la réalisation de la source de La Grande-Planche, de commencer la réfection de la route d'Arconciel et d'affiner les études pour les infrastructures sportives qui tous apporteront des avantages et une qualité de vie pour tous nos concitoyens.

Bien que les signaux pour 2026 soient toujours au « vert », nous resterons vigilants et continuerons à être prudents afin de soutenir au plus près notre communauté, l'économie locale, le pouvoir d'achat des foyers et en finalité la bonne santé des finances de notre commune.

En ce qui concerne les charges liées auxquelles nous devons faire face, il est important de souligner que lesdites charges, sont en constante augmentation, charges qu'à notre échelle, il ne nous est malheureusement pas possible d'influencer.

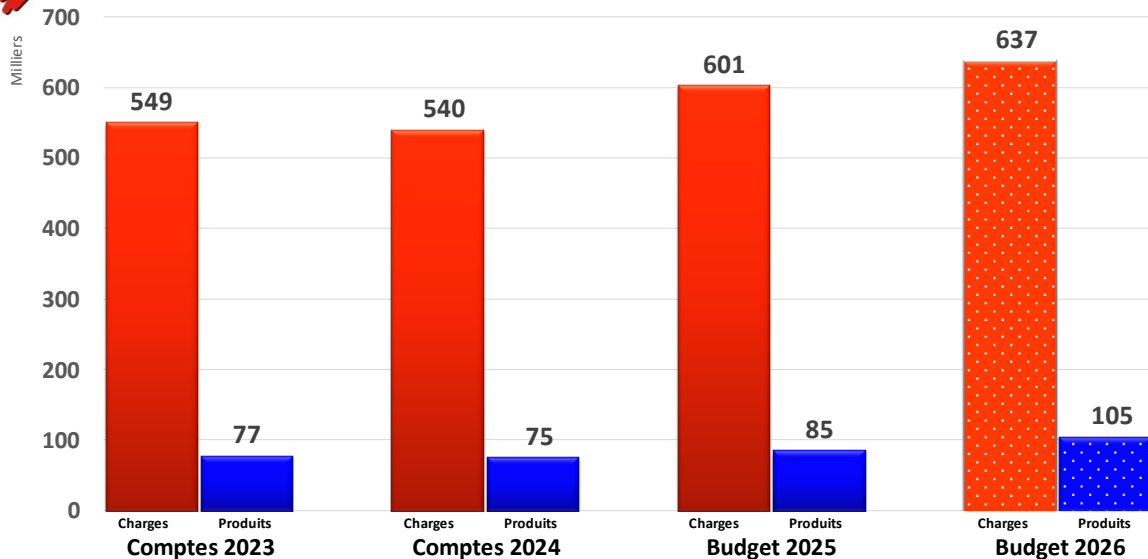
Avec les quelques points suivants, une approche du budget simplifié vous est présentée.

Je souligne que la lecture suivante se fera sans l'annonce détaillée des no des comptes, seuls les no des chapitres seront énoncés.

Commentaires sur le budget 2026 :



0. Administration générale



Assemblée communale du 11 décembre 2025

5

	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 637'090.00	Fr. 104'510.00	Fr. 532'580.00

0110.3010.00 Rémunération des scrutateurs

Charges : Fr. 5'550.—

Dans ce montant sont compris les frais liés aux votations et élections fédérales, cantonales et communales.

0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision

Charges : Fr. 7'640.—

Y compris les frais d'audit de l'organe de révision fiduciaire pour Fr. 5'660.—.

0210.3099.00 Repas de fin d'année, excursions, cadeaux

Produits : Fr. 8'000.—

Ce montant représente les frais de fin de législature et de début de la nouvelle.

0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau

Charges : Fr. 5'800.—

Dans ce montant est compris la création d'une nouvelle place de travail pour le service technique pour un montant de Fr. 5'300.—.

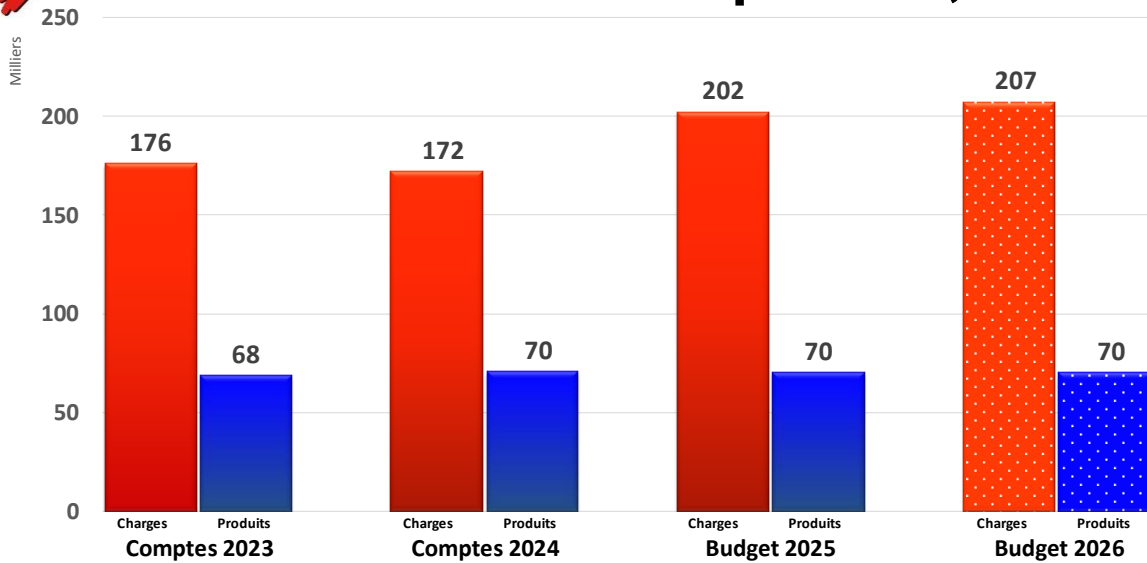
0290.4770.04 Loyer locaux du cabinet médical

Produits : Fr. 30'000.—

Soit Fr. 2'500.—/mois pour l'ensemble de l'année.



1. Ordre et sécurité publics, défense



Assemblée communale du 11 décembre 2025

6

	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	Fr. 206'840.00	Fr. 70'080.00	Fr. 136'760.00

1400.3612.00 Participation Service des curatelles

Charges : Fr. 102'700.—

Ce montant nous est communiqué par ledit Service.

1500.3612.02 Réseau Santé Sarine – Versement de la taxe non pompier

Charges : Fr. 40'000.—

Montant versé, qui est en rapport avec le compte 1500.4200.0.

1500.3612.05 Répartition pour Bataillon Sarine

Charges : Fr. 37'700.—

Montant communiqué par le Réseau Santé Sarine.

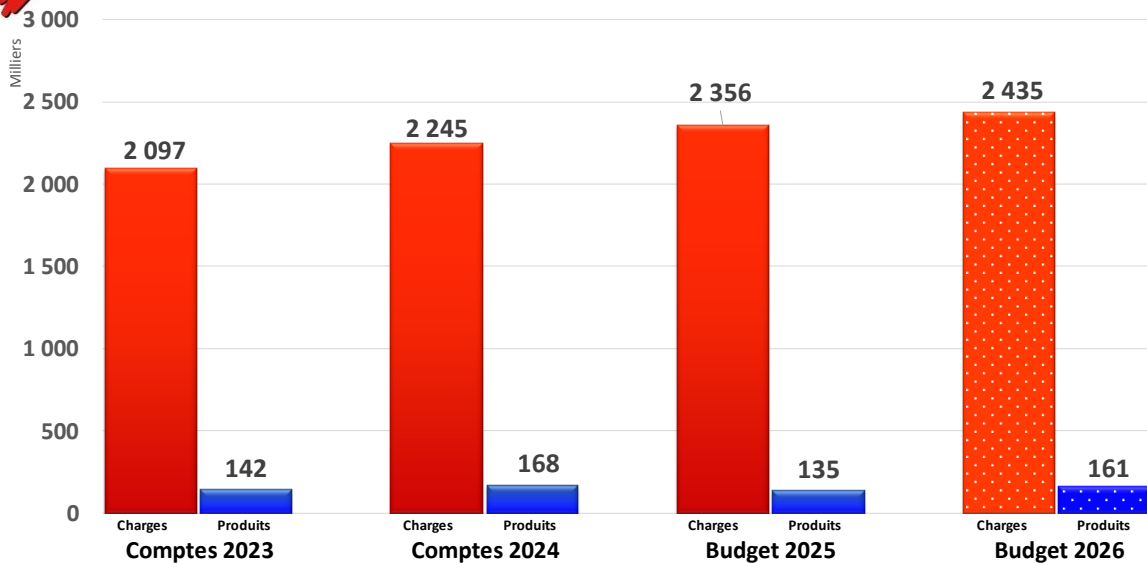
1500.4200.00 Taxe d'exemption sapeur-pompier

Produits : Fr. 40'000.—

Montant perçu, qui est en rapport avec le compte 1500.3612.02.



2. Formation



Assemblée communale du 11 décembre 2025

7

	Charges	Produits	Exc. de charges
2 FORMATION	Fr. 2'434'980.00	Fr. 161'460.00	Fr. 2'273'520.00

212 Ecole primaire II

2120.3100.00 Matériel de bureau, fournitures scolaires

Charges : Fr. 9'200.—

Ce montant comprend Fr. 3'000.- pour le renouvellement de livres pour 10 classes.

2120.3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau

Charges : Fr. 11'500.—

Dans ce montant Fr. 11'000.— sont alloués aux besoins en photocopies en relation avec le compte en cours.

2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales

Charges : Fr. 549'170.—

Ce montant nous est communiqué par le Service des ressources (SRess) et concerne la participation de la commune aux salaires des enseignants.

217 Bâtiments scolaires

2170.3110.00 Acquisitions de meubles et appareils de bureau

Charges : Fr. 46'180.—

Dans ce montant est compris l'acquisition de 15 tables et 30 chaises pour la grande salle, Fr. 19'880.— et l'achat des 3 derniers tableaux interactifs pour Fr. 20'400.—

2170.3158.00 Contrat de maintenance

Charges : Fr. 4'730.—

Dans ce montant sont compris Fr. 4'430.- pour le contrat lié à l'ascenseur.

218 Accueil extra-scolaire (AES)

2180.3100.01 Matériel pour les enfants AES

Produits : Fr. 2'700.—

Ce montant Fr. 1'500.— sont alloués au matériel pour le bricolage, le dessin, les animations et le jeu.

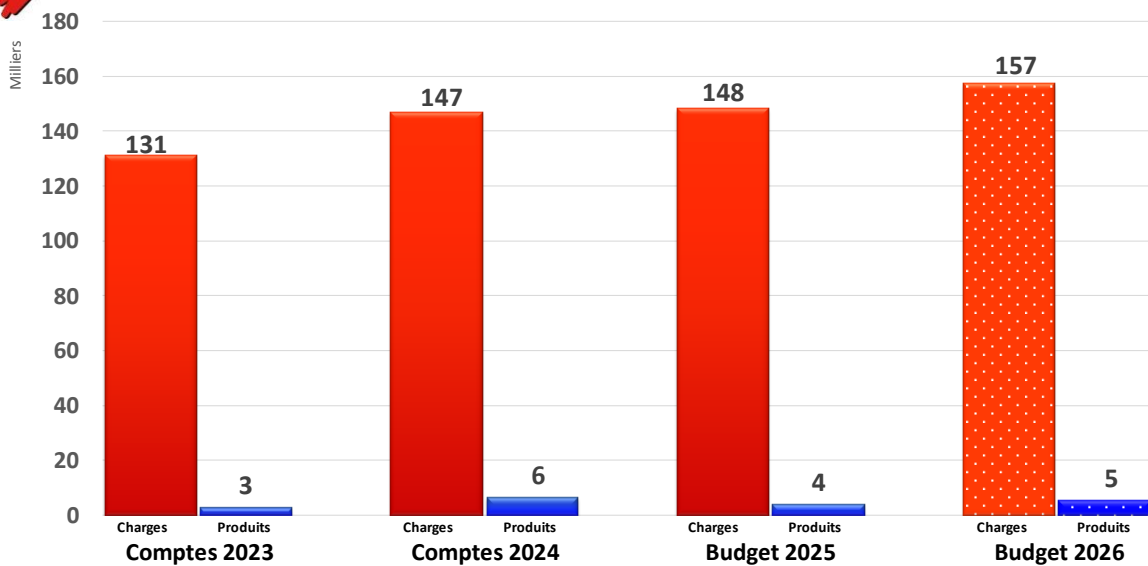
2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES

Produits : Fr. 100'000.—

Ce montant est influencé par la hausse du nombre d'enfants fréquentant cette structure.



3. Culture, sport et loisirs



Assemblée communale du 11 décembre 2025

8

	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 157'170.00	Fr. 5'490.00	Fr. 151'680.00

3410.3300.40 Amortissements planifiés des bâtiments

Charges : Fr. 36'040.—

Dans ce montant sont compris les nouveaux amortissements pour l'aménagement du terrain de beach-volley et des cibleries pour le stand de tir 300 m.

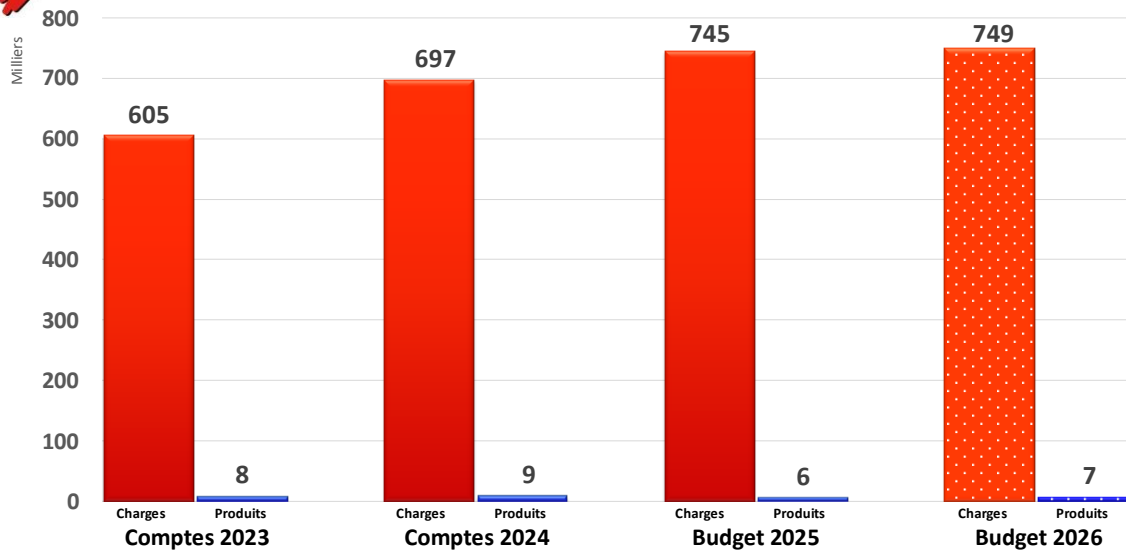
3420.3636.00 Passeport vacances et colonies

Charges : Fr. 1'200.—

Dans ce montant Fr. 1'000.— sont alloués à la colonie du Mouret à laquelle participent des enfants de notre village.



4. Santé



Assemblée communale du 11 décembre 2025

9

	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 748'900.00	Fr. 7'000.00	Fr. 741'900.00

4120.3611.00 Contributions aux coûts résiduels des soins

Charges : Fr. 10'430.—

Ce montant qui nous est communiqué par le Service de la Prévoyance Sociale (SPS) est en augmentation de Fr. 3'880.- par rapport à 2025.

4120.3612.00 Participation homes médicalisés régionaux

Charges : Fr. 182'530.—

Ce montant qui nous est communiqué par le Réseau Santé de la Sarine (RSS) est stable pour l'année à venir.

4120.3631.00 Participation subvention frais d'accompagnement des personnes âgées

Charges : Fr. 303'450.—

Ce montant qui nous est communiqué directement par le Service de la prévoyance sociale (SPS) est stable pour l'année à venir.

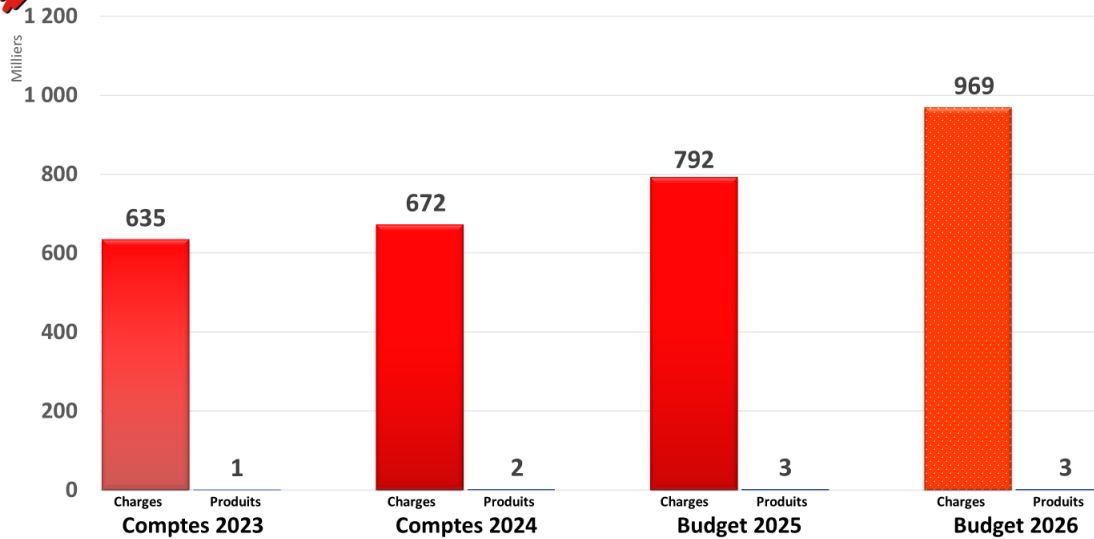
4210.3612.01 Participation aux indemnités forfaitaires

Charges : Fr. 102'820.—

Ce montant nous est communiqué par le Réseau Santé Sarine (RSS) pour cette année, une augmentation de Fr. 8'000.-.



5. Prévoyance sociale



Assemblée communale du 11 décembre 2025

10

	Charges	Produits	Exc. de charges
5 PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 968'910.00	Fr. 2'550.00	Fr. 966'360.00

5230.3631.00 Participation cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapés

Charges : Fr. 488'480.—

Ce montant qui nous est communiqué directement par le Service de la Prévoyance sociale (SPS) est en constante augmentation, avec pour 2026, un surplus de Fr. 20'320.-.

5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderies

Charges : Fr. 35'000.—

Ce montant résulte du nombre d'enfants placés à la crèche.

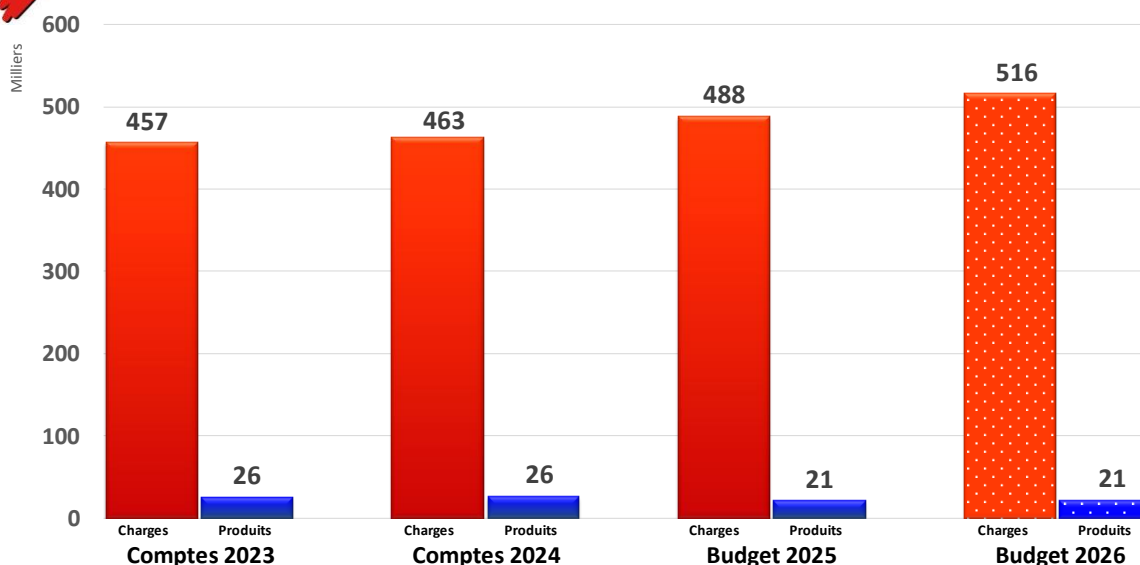
5790.3612.00 Frais d'assistance SSHS

Charges : Fr. 112'250.—

Chiffre communiqué par le Service Social de la Haute-Sarine.



6. Trafic et télécommunications



Assemblée communale du 11 décembre 2025

11

	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Fr. 515'540.00	Fr. 21'400.00	Fr. 494'140.00

6150 Routes communales

6150.3101.03 Achat panneaux signalisation routes, chemins

Charges: Fr. 5'000.00

Ce montant inclut l'achat de panneaux de signalisation suite à l'expertise sur la sécurité routière.

6150.3141.00 Entretien des routes

Charges: Fr. 65'000.00

Dans ce montant Fr. 45'000.— seront alloués à l'entretien courant et Fr. 20'000.— aux réparations de fissures à faire sur nos routes communales.

6150.3141.01 Déblaiement, salage, protection hivernale

Charges: Fr. 50'000.00

Dans ce montant Fr. 2'000.— serviront à l'achat de piquets à neige.

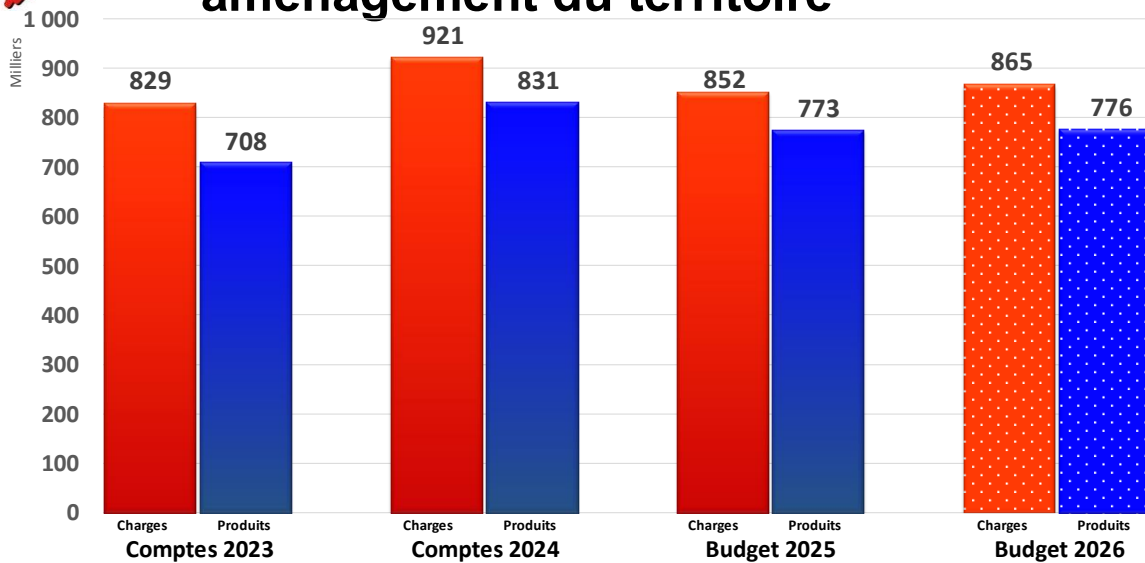
6220.3611.00 Part aux dépenses relatives au trafic régional

Charges: Fr. 70'400.00

Chiffre communiqué par le Service de la mobilité (SMo)



7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Assemblée communale du 11 décembre 2025

12

	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRIROIRE	Fr. 865'460.00	Fr. 776'180.00	Fr. 89'280.00

7101 Approvisionnement communal en eau

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau
Charges: Fr. 40'000.00

Ce montant comprend les frais pour l'entretien du réseau d'eau potable ainsi que Fr. 5'000.- pour le service des hydrantes.

7301 Gestion communale des déchets

7301.3101.00 Achat de matériel d'exploitation et fournitures
Charges: Fr. 2'900.00

Dans ce montant Fr. 2'700.- serviront à l'achat de 200 cartes pour la compacteuse.

7301.4240.00 Taxe de base
Produits: Fr. 73'000.—

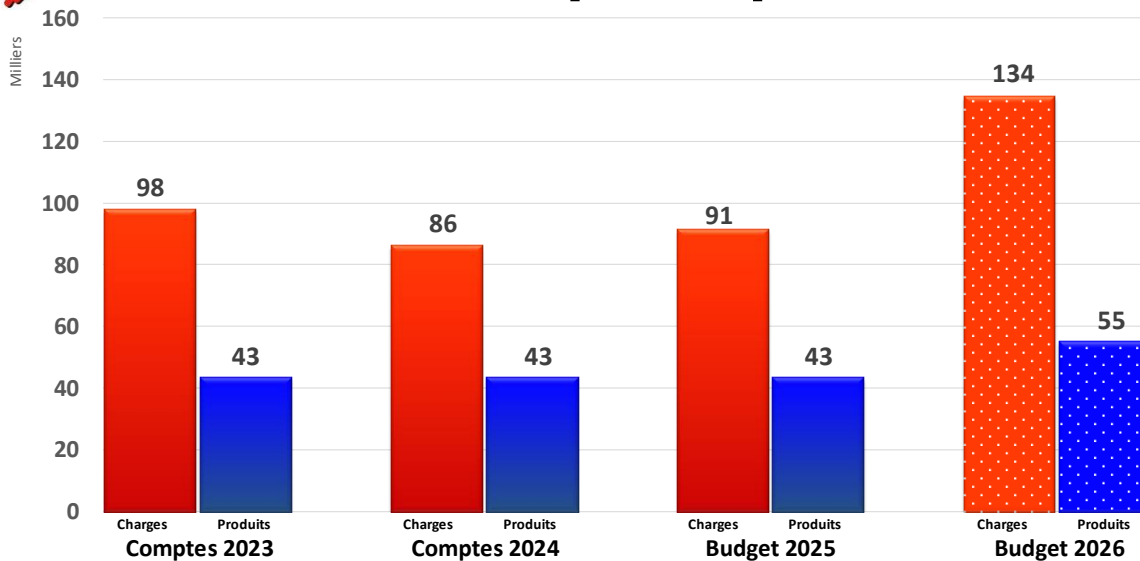
Dès janvier 2026, de nouveaux tarifs seront appliqués.

7301.4240.01 Taxe au poids
Produits : Fr. 86'000.—

Dès janvier 2026, de nouveaux tarifs seront appliqués.



8. Economie publique



Assemblée communale du 11 décembre 2025

13

	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 134'480.00	Fr. 54'870.00	Fr. 79'610.00

8200 Domaine forestier communal

8200.3635.00 Participation à la Corporation « Forêts Sarine »

Charges: Fr. 5'050.—

Montant communiqué par Forêts Sarine

8200.3635.01 Participation aux syndicats forestiers

Charges: Fr. 7'230.—

Dans ce montant Fr. 4'524.— seront alloués au fonds d'entretien.

8400 Tourisme communal

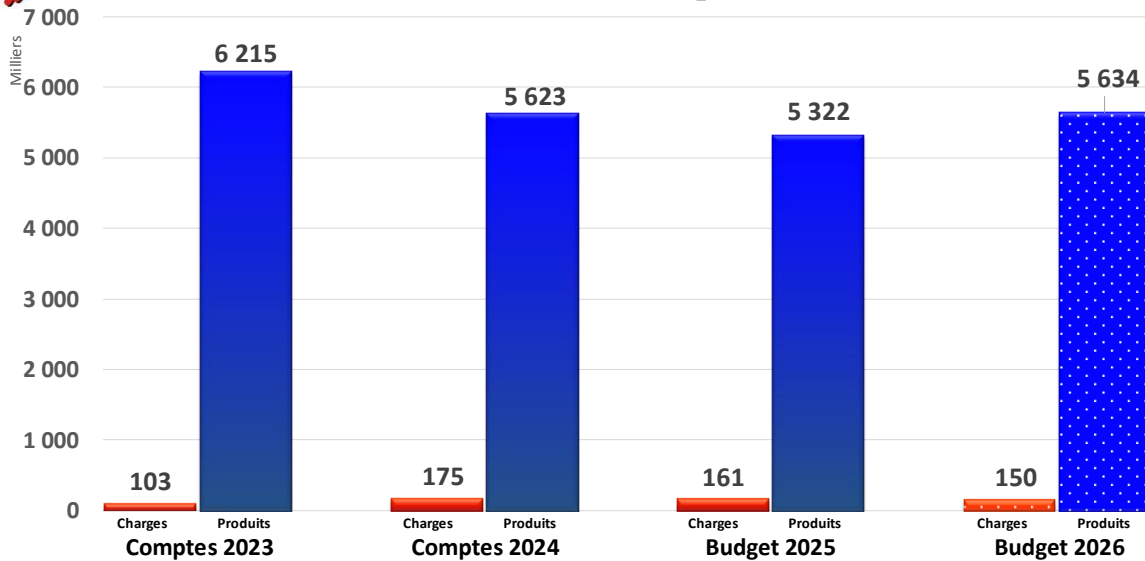
8400.3612.00 Participation à l'Association touristique régionale

Charges: Fr. 14'000.—

Montant communiqué par l'Association Régionale de la Sarine (ARS).



9. Finances et impôts



Assemblée communale du 11 décembre 2025

14

	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 150'100.00	Fr. 5'633'940.00	Fr. 5'483'840.00

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques – année fiscale

Produits : Fr. 3'440'000.—

Montant calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions au taux d'impôt de 80 % en tenant compte de l'évolution de la population.

9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – année fiscale

Produits : Fr. 67'900.—


Montant également calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions.

9300 Péréquation financière intercommunale

Produits : Fr. 507'030.—

9300.4621.00 Attribution de la péréquation des besoins pour la somme de Fr. 99'200.00

9300.4622.00 Attribution de la péréquation des ressources pour la somme de Fr. 407'830.00



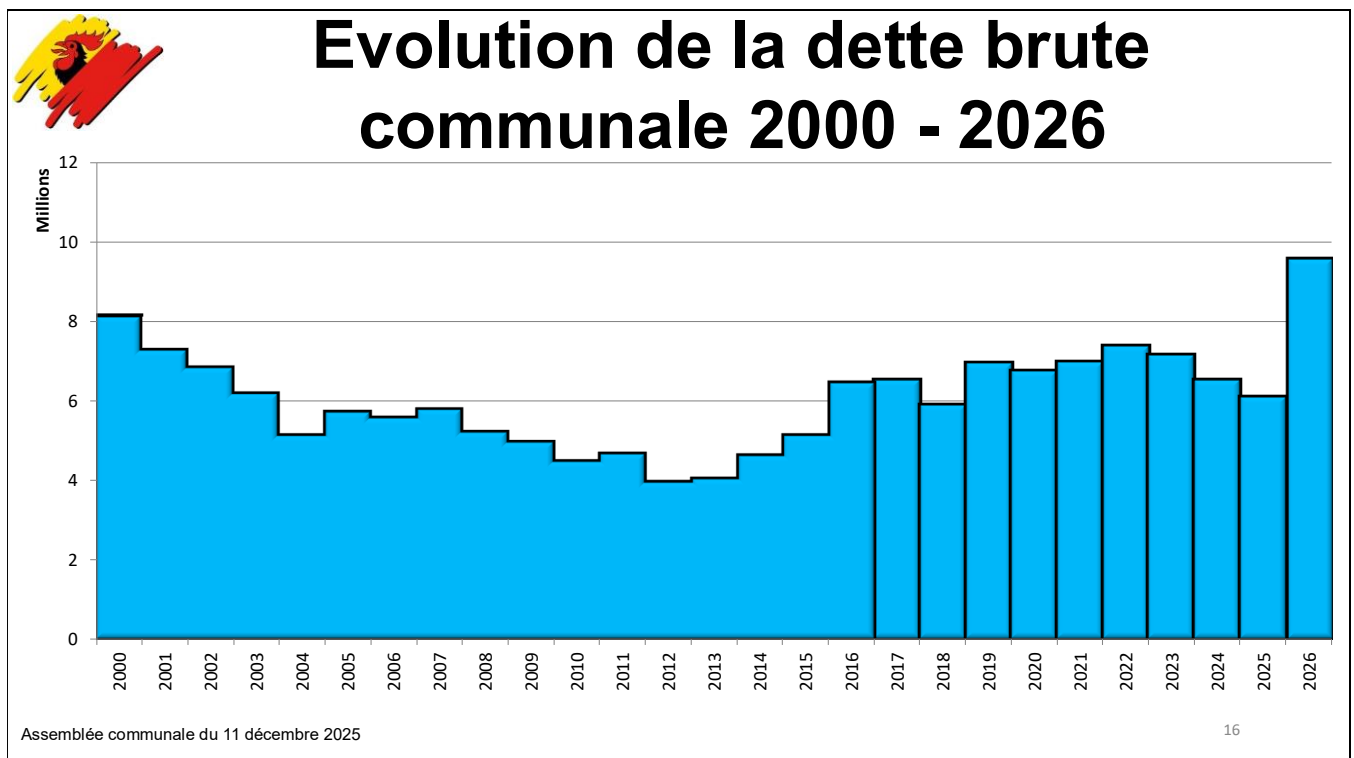
Budget du compte de résultats

Total des charges	Fr. 6'819'470.-
Total des produits	Fr. 6'837'480.-
Excédent de produits	Fr. 18'010.-

Assemblée communale du 11 décembre 2025 15

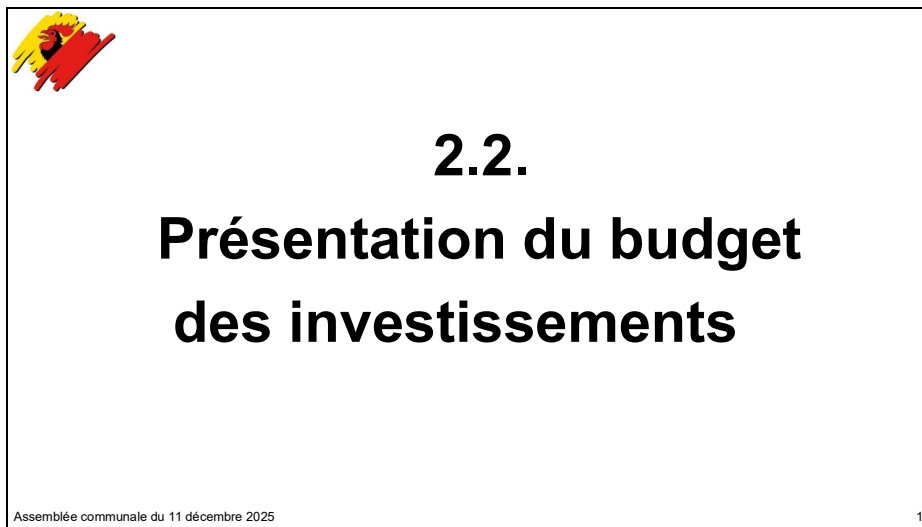
	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'819'470.00	Fr. 6'837'480.00	Fr. 18'010.00

Evolution de la dette communale



La dette est pour 2026 est de Fr. 9'607'970.56, soit divisée par les 1642 habitants représente Fr. 5'851.38/habitant.

2.2. Présentation du budget des investissements



Le budget des investissements pour 2026 comprend les points suivants :

6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

6150 Routes communales

6150.5010.13 Réfection route d'Arconciel – 1^{ère} étape

Dépenses : Fr. 1'431'000.00 Tronçon Le Mellerey – Le Vuey

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7101 Approvisionnement communal en eau

7101.5031.06 Réducteur de pression sur réseau eau potable

Dépenses : Fr. 65'000.00 Installation d'un réducteur de pression sur la conduite d'eau potable – Route du Barrage


7201 Traitement communal des eaux usées

7101.5032.03 Etude de projet – mise en séparatif Chantemerle / Le Marais

Dépenses : Fr. 64'000.00 Fr. 10'800.- pour En Chantemerle et Fr. 52'200.- pour Le Marais

Budget des investissements		
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
6150.5010.13	Réfection route d'Arconciel - 1 ^{ère} étape	Fr. 1'431'000.-
APPROVISIONNEMENT COMMUNAL EN EAU		
7101.5031.06	Réducteur de pression sur le réseau d'eau potable	Fr. 65'000.-
TRAITEMENT COMMUNAL DES EAUX USEES		
7201.5032.03	Etude de projet - mise en séparatif quartiers Chantemerle/ Le Marais	Fr. 64'000.-

Les autres points figurant aux investissements 2026 sont des reports ou des taxes.



Budget des investissements

Total des dépenses	Fr. 4'640'000.-
Total des recettes	Fr. <u>336'950.-</u>
Excédent de dépenses	Fr. 4'303'050.-

Assemblée communale du 11 décembre 2025 19

	Dépenses	Recettes	Exc. de dépenses
Investissements	Fr. 4'640'000.00	Fr. 336'950.00	Fr. 4'303'050.00

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 24 novembre 2025 pour examiner le budget du compte de résultats et des investissements pour l'année 2026. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes nos questions et avons reçu des réponses claires de la part de M. Guillet (Syndic), M. Girardin (Finances), Mme Minguely (Caissière) et Mme Roulin (Impôts). Les échanges ont été transparents et nous constatons que le Conseil agit de façon pragmatique pour le bien commun.

La Commission remercie l'ensemble du Conseil Communal pour son travail et le soin apporté à l'élaboration du budget. Un merci particulier à Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Nous remercions aussi le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, en toute transparence, au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Point 2 Budget 2025

2.1 Budget du compte de résultats

L'examen du budget par la Commission Financière consiste à vérifier que les propositions budgétaires sont équilibrées, réalistes et alignées avec les objectifs financiers et les priorités de la commune, afin d'assurer une gestion financière transparente et responsable.

Le budget du compte de résultats 2026 présente des charges de CHF 6'819'470 et des revenus de CHF 6'837'480, dégagant ainsi un bénéfice de CHF 18'010.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

- La gestion des charges reste un exercice difficile à réaliser, et le pouvoir de décision n'appartient pas toujours au Conseil Communal. En effet, les charges liées représentent une part importante des dépenses communales et augmentent chaque année, tant en raison de l'augmentation du niveau de chaque charge que du nombre de charges.
Les charges ont été estimées en prenant en compte les effets négatifs du PAFE sur la commune.*
- Les impôts sont estimés selon les chiffres donnés par le Service Cantonal des Contributions. Les impôts ont été estimés avec prudence sans prendre en compte les augmentations du PAFE.*
- Les revenus de la péréquation financière sont très importants pour la commune et s'élèvent à environ 500'000 CHF. Une amélioration des revenus d'impôts pourrait modifier les attributions à l'avenir.*

Pour l'exercice 2026, le coefficient d'impôt communal restera stable à 80%. La croissance du nombre de contribuables dans la commune ces dernières années permet cette stabilité du taux.

Nous rappelons que le budget bénéficie d'une amélioration exceptionnelle d'environ 300'000 CHF qui provient de la réévaluation du patrimoine communal en 2022, année de l'introduction de MCH2. Cette

réévaluation a généré une plus-value de 2'959'483 CHF qui est amortie sur 10 ans ; ce qui permet aux comptes de 2022 à 2031 de bénéficier de ce « revenu » fictif additionnel. Cette réévaluation est une opération comptable sans impact direct sur la trésorerie communale. Elle permet de présenter un budget équilibré malgré que la plus-value ne soit pas réalisée.

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget du compte de résultats 2026.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



La parole est à l'Assemblée.

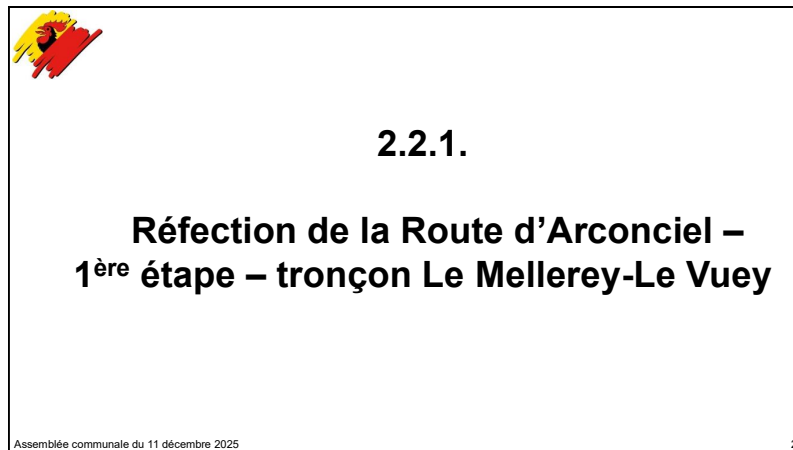
Question au sujet du budget du compte de résultats : aucune

Question au sujet du budget des investissements : aucune

Les questions concernant les points 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, seront à poser après les présentations de ces points.

M. Guillet informe que ces deux budgets seront votés au point 2.3. de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particuliers des investissements et les votes y relatifs.

2.2.1. Réfection de la route d'Arconciel – 1^{ère} étape – tronçon Le Mellerey-Le Vuey



M. Vincent Guillet passe au point 2.2.1. de l'ordre du jour, Réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape – tronçon Le Mellerey – Le Vuey.

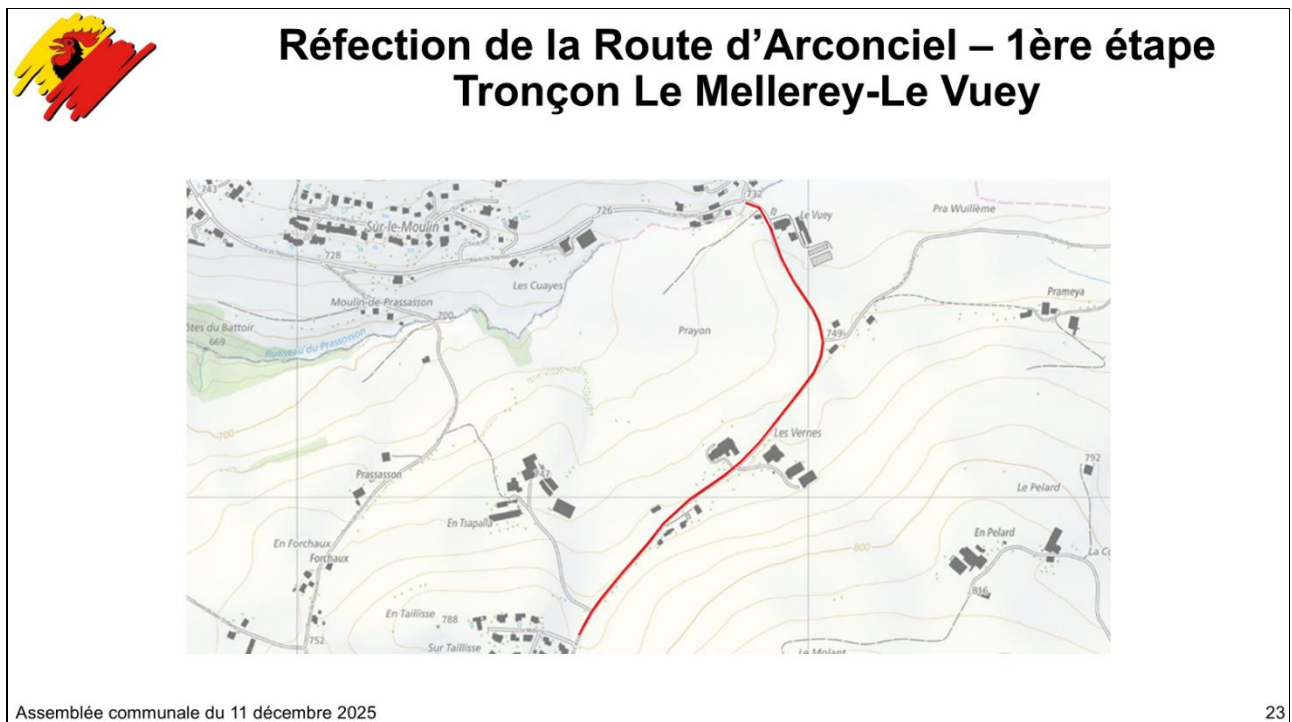
Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Julien Burckel, responsable des dicastères Service édilitaire, routes, cimetière et gestion des déchets.

Présentation

Madame, Monsieur,

Lors de l'assemblée communale du 11 mai 2023, un crédit d'étude pour la réfection de la route d'Arconciel et la mise aux normes des arrêts de bus a été voté.

Le bureau CSD Ingénieurs SA a été mandaté pour l'étude du projet, la constitution d'un dossier d'examen préalable et la constitution d'un dossier de mise à l'enquête et jusqu'à l'appel d'offres.



Le 21 mars 2024, le dossier d'examen préalable pour la réfection de la route communale entre Treyvaux et Arconciel ainsi que la mise en conformité de certains arrêts de bus a été déposée auprès du Service des ponts et chaussées.

Le 13 septembre 2024, le Service des ponts et chaussées a rendu son préavis de synthèse de l'examen préalable. Plusieurs éléments devaient encore être complétés afin de répondre aux conditions émises dans les préavis des services et organes consultés.

En novembre 2024, la Commune de Bois-d'Amont informait la Commune de Treyvaux qu'ils renonçaient à poursuivre ce projet pour le tronçon Senèdes, jusqu'au centre du village d'Arconciel.



Pour la Commune de Treyvaux, les compléments à produire pour la mise à l'enquête publique de l'intégralité de la Route d'Arconciel, consistent entre autres à produire une étude pour l'évacuation des eaux et la mise en séparatif des quartiers bordant la Route d'Arconciel, notamment Le Chêne.

Pour la mise aux normes des arrêts de bus au centre du village, plusieurs séances avec les propriétaires riverains et les TPF ont été organisées pour l'élaboration de ce projet et pour tenter de trouver des compromis. Malheureusement, aucun accord n'a été trouvé à ce jour.

Comme ces négociations risquent de prendre encore un certain temps et afin de coordonner ces travaux routiers avec le passage futur de la conduite principale d'eau potable venant des nouvelles sources de La Grande-Planche, le Conseil communal a décidé de procéder à la réfection de cette route par étapes.

Compte tenu de l'état de la route, la première étape choisie sera le tronçon Le Mellerey – Le Vuey.



Réfection de la Route d'Arconciel – 1ère étape Tronçon Le Mellery-Le Vuey

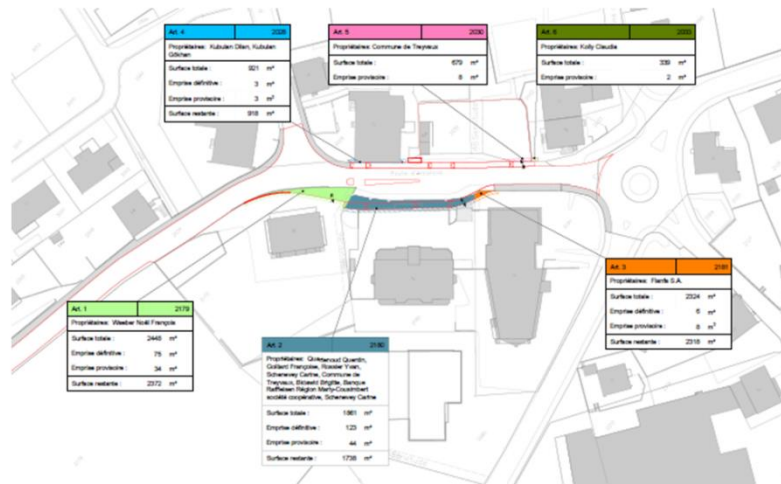


Assemblée communale du 11 décembre 2025

25



Réfection de la Route d'Arconciel – 1ère étape Tronçon Le Mellery-Le Vuey




Assemblée communale du 11 décembre 2025


26

Descriptif des travaux

1. Décapage d'une surface d'environ 1'100 m² pour les installations de chantier et le stockage
2. Démolition de l'enrobé et des pavés existants, ainsi que des grilles de route (24), qui ne vont probablement pas résister aux travaux
3. Excavation d'une partie de la grave pour permettre la mise en place d'une couche d'enrobé plus importante, compactage de la grave en place et réalisation de la planie
4. Mise en place de nouvelles grilles pour remplacer les grilles existantes
5. Mise en place de deux couches d'enrobé (13 cm au total), mise en place de pavés aux accès et d'un boudin du côté aval du dévers de route
6. Remise en état des places de stockage et d'installation de chantier



**Réfection de la Route d'Arconciel – 1ère étape
Tronçon Le Melleray-Le Vuey**




Descriptif des travaux

1. Décapage
2. Démolition de l'enrobé et des pavés existants, ainsi que des grilles de route
3. Excavation d'une partie de la grave pour permettre la mise en place d'une couche d'enrobé
4. Mise en place de nouvelles grilles pour remplacer les grilles existantes
5. Mise en place de deux couches d'enrobé, mise en place de pavés aux accès
6. Remise en état des places

Assemblée communale du 11 décembre 2025 27


Devis estimatif des travaux



**Réfection de la Route d'Arconciel – 1ère étape
Tronçon Le Melleray-Le Vuey**

Installation de chantier, démolitions et démontage	Fr. 196'300.—
Terrassement, couches de fondation, bordures, pavages	Fr. 320'300.—
Chaussées et revêtements	Fr. 417'300.—
Evacuation des eaux	Fr. 109'600.—
TOTAL	Fr. 1'043'500.—
Divers, imprévus 10 %	Fr. 104'400.—
TOTAL TRAVAUX GC	Fr. 1'147'900.—


Assemblée communale du 11 décembre 2025 28



**Réfection de la Route d'Arconciel – 1ère étape
Tronçon Le Melleray-Le Vuey**

TOTAL TRAVAUX GC	Fr. 1'147'900.—
Frais de géomètre estimation	Fr. 25'000.—
Honoraires ingénieurs	Fr. 125'000.—
Honoraires compl. arrêts de bus	Fr. 21'000.—
Indemnités de pertes de culture	Fr. 4'600.—
TOTAL HT	Fr. 1'323'500.—
TVA 8.1 %	Fr. 107'204.—
TOTAL DEVIS ESTIMATIF TTC	Fr. 1'430'704.—
	=====
ARRONDI A	Fr. 1'431'000.—
	=====

Assemblée communale du 11 décembre 2025 29




Réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape Tronçon Le Mellerey-Le Vuey		
Le financement de cet investissement sera réalisé par un crédit bancaire		
Total de l'investissement		Fr. 1'431'000.—
Amortissement annuel	2.5 %	Fr. 35'775.—
Intérêts bancaires	2.0 %	Fr. 28'620.—
Charges annuelles, première année		Fr. 64'395.—

Assemblée communale du 11 décembre 2025 30

M. Vincent Guillet remercie M. Burckel pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape Tronçon Le Mellerey-Le Vuey	
Rapport de la commission financière	

Assemblée communale du 11 décembre 2025 31


Rapport de la commission financière

2.2.1 Réfection de la route d'Arconciel

L'investissement de 1'431'000 CHF pour la réfection de la route d'Arconciel sera financé par un crédit bancaire. Cet investissement permettra de garder une infrastructure routière de qualité. La charge annuelle de 64'395 CHF est supportable pour notre commune. La Commission Financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.


M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape
Tronçon Le Mellerey-Le Vuey

Questions ?



Réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape
Tronçon Le Mellerey-Le Vuey

Assemblée communale du 11 décembre 2025 32

Questions :

M. Pierre-Alain Bapst est-ce que le gabarit de la route restera le même ? est-ce que le Conseil communal souhaite élargir cette route ?

M. Vincent Guillet répond que le Conseil communal a choisi de rester dans le gabarit actuel.

M. Marcel Dousse demande quelle est la motivation de faire cette route en premier, alors qu'il y a d'autres routes en mauvais état s'il pense à la route qui monte à Essert, la route qui mène à l'usine Papaux, la route de la Petite école. Pourquoi celle-ci avant les autres ?

M. Vincent Guillet répond que c'est un choix du Conseil communal. Sur les photos présentées, direction Le Vuey, il y a env. 10 cm. de différence entre le milieu de la chaussée et les bandes de roulement. C'est un gros problème lors du déneigement. Cette route a plus de 60 ans. Par exemple, la route de l'usine a été refaite en 2006. Il y a un plus grand trafic sur la Route d'Arconciel, notamment la ligne des bus TPF, c'est principalement pour ces raisons qu'elle a été choisie cette année. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne refera pas les autres routes. On devra prendre ces prochaines réfections ces prochaines années. Ces dernières années, depuis 2012, la Commune a suivi un programme de réfection des routes liées aux Améliorations foncières, où env. 4'000'000.- ont été investis. La Commune procède par étapes et c'est le choix du Conseil communal.

Un autre argument pour cette route d'Arconciel est qu'il était question de refaire les arrêts de bus le long de la Route d'Arconciel afin de les mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite. L'idée était de partir du centre du village, jusqu'à Senèdes. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'arrangement avec certains propriétaires de céder quelques mètres carrés pour mettre aux normes ces arrêts de bus. Il précise que la discussion concerne précisément un propriétaire pour une surface de 6 m². Actuellement tout est bloqué...

Tant qu'on n'a pas ces accords, l'idée était de poursuivre ce projet en commençant par le tronçon Le Mellerey-Le Vuey. Il précise que la discussion avec un propriétaire concerne 6 m². Actuellement tout est bloqué... De nombreuses discussions ont été organisées également avec les TPF pour tenter de trouver des solutions mais c'est très compliqué.

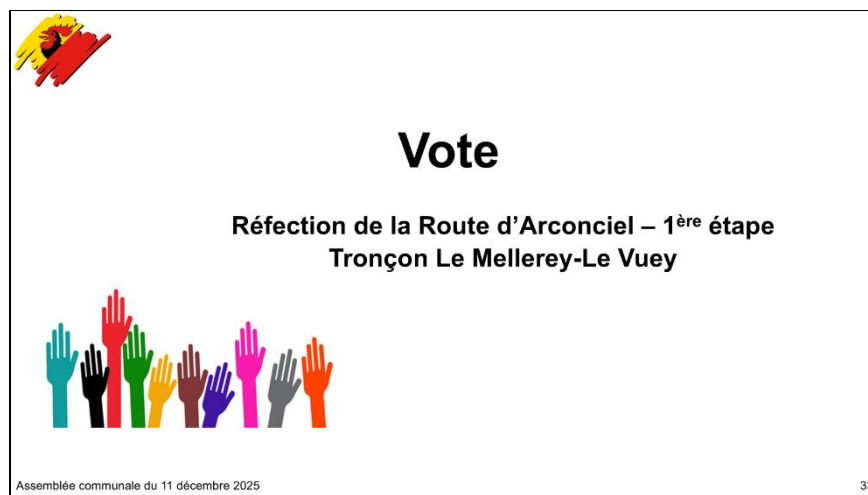
Le tronçon depuis le centre du village, jusqu'au Mellerey sera organisé dans une étape ultérieure.

La priorité a été mise sur ce tronçon car il y a cette ligne de bus. Elle doit être sécurisée et également déneigée en priorité l'hiver dès 5h30 le matin.

Mme Marie-Jeanne Peiry demande s'il y aura des pistes cyclables ? car cela route fort sur ce tronçon.

M. Vincent Guillet répond que non, ce n'est pas prévu. Le gabarit actuel de la route est maintenu. Compte tenu des talus des 2 côtés de la route, les travaux auraient été bien plus conséquents et les coûts bien plus élevés.

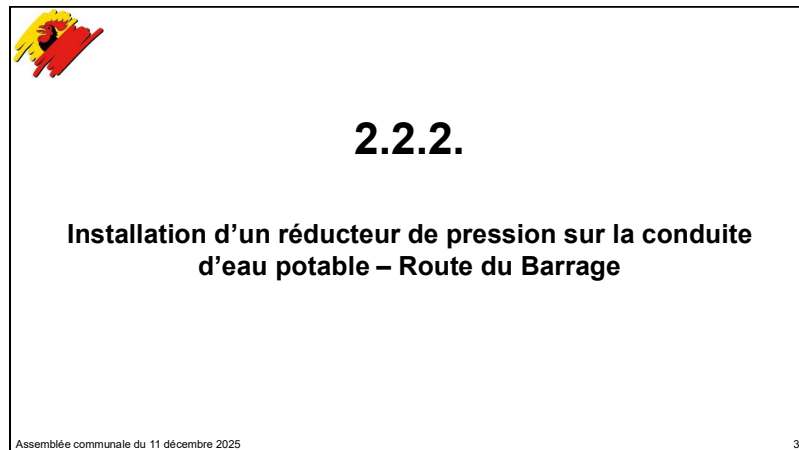
La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **L'investissement pour la réfection de la Route d'Arconciel – 1^{ère} étape – tronçon Le Mellerey-Le Vuey, pour un montant à financer de 1'431'000 francs est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.2. Installation d'un réducteur de pression



M. Vincent Guillet passe au point 2.2.2. de l'ordre du jour, Installation d'un réducteur de pression sur la conduite d'eau potable – Route du Barrage.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur François Yerly, responsable du dicastère des eaux et endiguements.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Les perturbations sur le réseau eau potable sur la Route du Barrage sont devenues courantes ces dernières années et cela ne peut plus durer. La conduite, en Eternit sur ce tronçon, est en bon état. Bien sûr qu'à moyen terme celle-ci, d'une longueur de plus de 1'200 m devra être remplacée, ce qui fera l'objet d'un relativement important investissement, d'autant plus que les conduites du chauffage à distance ont été construites sur le réseau d'eau potable entre le bâtiment de la Route du Barrage 12 et la Coop.

Situé au bas du village, avec un système de distribution par gravité, nous avons des soucis de surpression. Après discussion avec notre bureau d'ingénieur Ribi, nous vous proposons d'installer, juste en aval du bâtiment de la Coop, un réducteur de pression.





Installation d'un réducteur de pression sur la conduite
d'eau potable – Route du Barrage

Coût des travaux

Génie civil plus chambre pour réducteur	Fr. 10'600.—
Installation d'un réducteur de pression	Fr. 50'000.—
Divers et imprévus	Fr. 4'400.—
Total de l'investissement	Fr. 65'000.—

Assemblée communale du 11 décembre 2025

36



Installation d'un réducteur de pression sur la conduite
d'eau potable – Route du Barrage

Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par
le compte courant de la commune.

Amortissement annuel 2 % Fr. 1'300.-

Assemblée communale du 11 décembre 2025

37

M. Vincent Guillet remercie M. Yerly pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Installation d'un réducteur de pression sur la conduite
d'eau potable – Route du Barrage

Rapport de la commission financière

Assemblée communale du 11 décembre 2025

38

Rapport de la commission financière

2.2.2 Installation d'un réducteur de pression

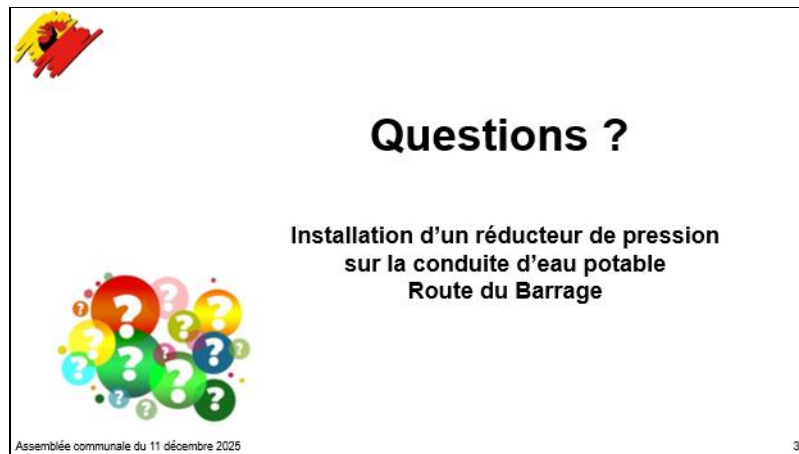
L'investissement de 65'000 CHF pour l'installation d'un réducteur de pression sera financé par le compte courant de la commune. Ce dispositif pourrait permettre d'éviter de coûteux travaux de réparation en cas de perturbations sur le réseau de la route du Barrage.

La charge annuelle de 1'300 CHF est supportable pour notre commune. La Commission Financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

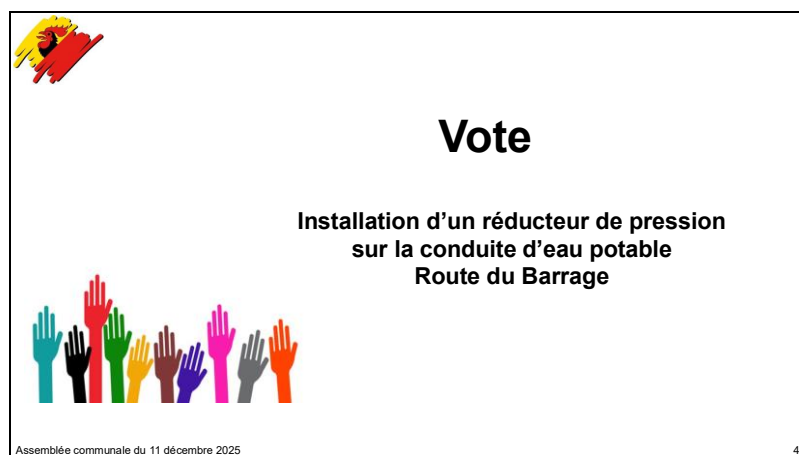
M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement, Installation d'un réducteur de pression sur la conduite d'eau potable – Route du Barrage ?

Question : **aucune**



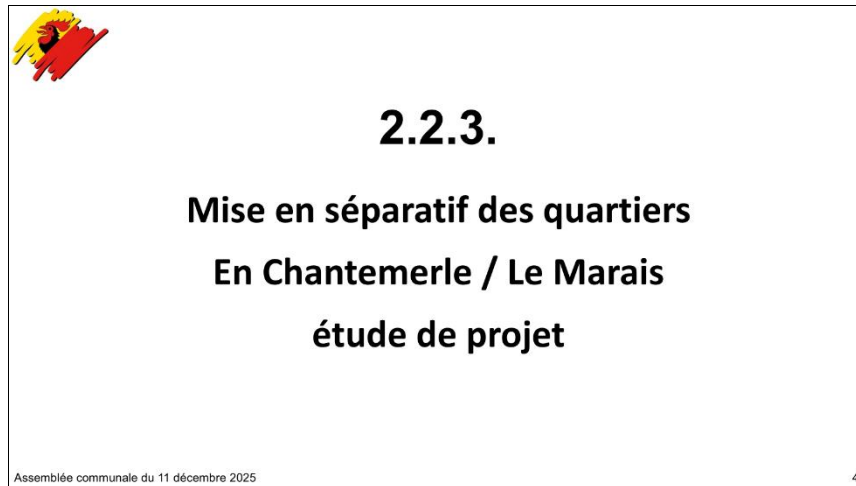
La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **L'investissement Installation d'un réducteur de pression sur la conduite d'eau potable – Route du Barrage, pour un montant à financer de Fr. 65'000.00 est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.3. Etude de projet mise en séparatif des quartiers En Chantemerle / Le Marais



M. Vincent Guillet passe au point 2.2.3. de l'ordre du jour – Etude de projet mise en séparatif des quartiers En Chantemerle / Le Marais.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. François Yerly, responsable du dicastère des eaux et endiguements.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de construction pour l'exploitation des sources de La Grande-Planche commenceront début février, selon la météo, par les travaux préparatoires.

Puis suivront les puits et les essais de pompage et si tout va comme on le veut, la conduite de liaison jusqu'au réservoir.

Le tracé de celle-ci passe sous les routes du quartier de Chantemerle et du Marais.




Le Conseil communal va saisir l'opportunité du passage de ces fouilles pour séparer les eaux claires des eaux usées des maisons adjacentes. Je rappelle que les collectivités ont l'obligation de le faire.

*Dans un premier temps, des investigations dans chaque maison sont nécessaires afin de déterminer les possibilités de séparation de ces eaux.
20 bâtiments sont concernés.*

L'offre comprend :

- Travaux préparatoires, contrôle des infrastructures actuelles.
- Projet de l'ouvrage
- Procédure et demande d'autorisation
- Appel d'offre, comparaison, proposition, d'adjudication et devis définitif

Coût de l'étude de projet : Fr. 64'000.—




Mise en séparatif des quartiers
En Chantemerle / Le Marais – étude de projet

Travaux :

- Travaux préparatoires, contrôle des infrastructures actuelles
- Avant-projet
- Projet de l'ouvrage
- Procédure et demande d'autorisation
- Appel d'offre, comparaison, proposition d'adjudication et devis définitif

Coût de l'étude de projet Fr. 64'000.—

Assemblée communale du 11 décembre 2025 43



Mise en séparatif des quartiers
En Chantemerle / Le Marais – étude de projet

Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

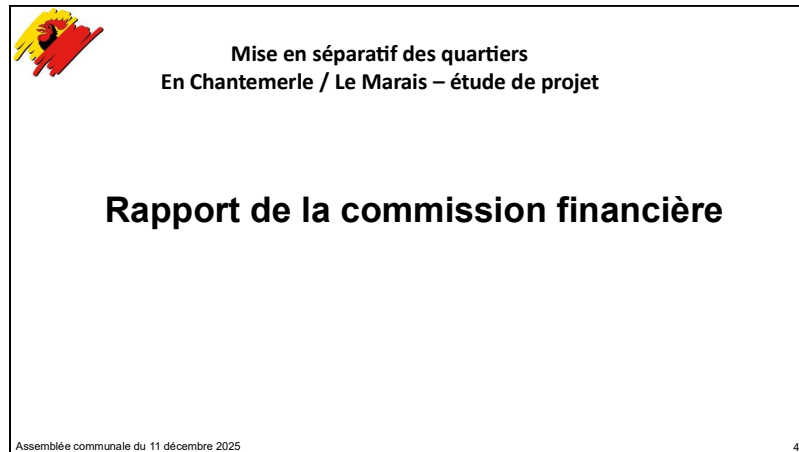
Amortissement annuel 1.25 % Fr. 800.—

Assemblée communale du 11 décembre 2025 44

Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Yerly pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

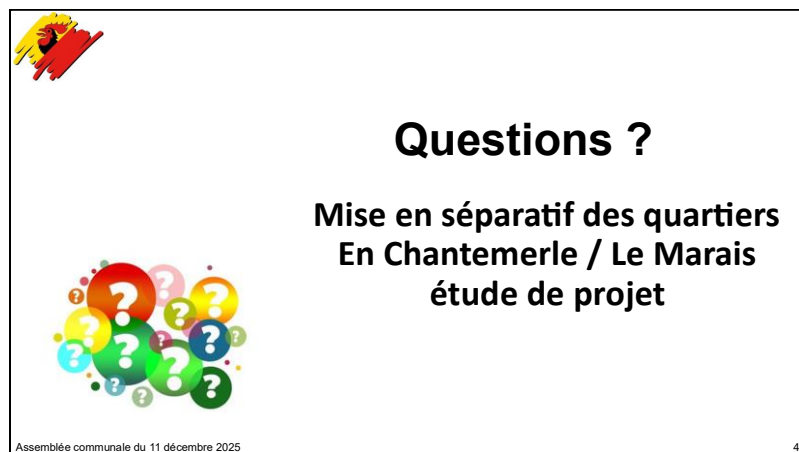
2.2.3 Etude de projet mise en séparatif des quartiers En Chantemerle / Le Marais

L'investissement de 64'000 CHF pour l'étude sera financé par le compte courant de la commune. Cette étude permettra de déterminer les possibilités de séparation de ces eaux dans les 2 quartiers. La charge annuelle de 800 CHF est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



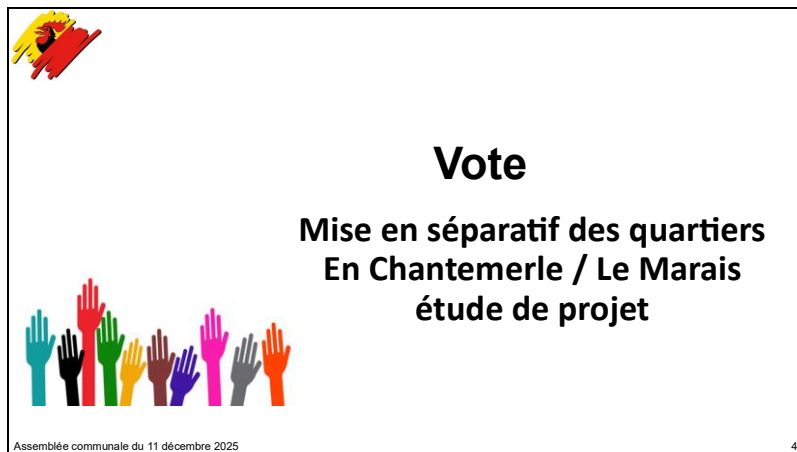
Questions :

Mme Marie-Jeanne Peiry constate que sa ferme n'est pas concernée ?

M. Vincent Guillet confirme que la canalisation ne va pas jusqu'En Chantemerle 16. Cela ne veut pas dire qu'un jour, la Commune lui demande de se raccorder aux eaux usées. Là, le projet d'étude se limite au tronçon touché par la fouille organisée pour l'eau potable.

- M. ??** Les frais seront à la charge des propriétaires ?
- M. Vincent Guillet** répond qu'effectivement. C'est ce que précisera l'étude. Il faudra vérifier les niveaux, les chambres existantes, ...les prix, car aujourd'hui nous n'avons pas ces informations.
- M. René Papaux** demande s'il est également prévu de remplacer les conduites existantes dans ces secteurs de route ?
- M. Vincent Guillet** répond que c'est l'étude et les relevés qui nous informerons également de l'état des canalisations. Celles qui sont en mauvais état, nous allons profiter de les remplacer.
- M. René Papaux** demande pour le quartier du Marais, il est question de 20 bâtiments...
- M. Vincent Guillet** précise que les 20 bâtiments sont ceux de En Chantemerle et Le Marais. C'est le total pour les 2 quartiers.
- M. René Papaux** constate que cela ne concerne qu'une petite partie des quartiers...c'est dommage finalement...
- M. Vincent Guillet** aujourd'hui, on profite de la fouille pour la conduite d'eau potable pour mettre en séparatif les maisons concernées le long de ce tracé. La mise en séparatif du reste des quartiers se fera dans un deuxième temps.
- M. René Papaux** informe qu'il y aujourd'hui déjà à certains endroits 2 conduites pour le même tronçon car le quartier s'est bâti par étape et aujourd'hui, la Commune arrivera avec une 3^e conduite et les autres seront caduques. Il estime qu'une vision globale pour tout le quartier devrait être menée et ensuite, on raccorde ce que l'on veut...peu importe...
- M. Vincent Guillet** prend note de la remarque de M. Papaux. Ces informations seront transmises à notre ingénieur. Il sera peut-être nécessaire d'organiser une rencontre avec les personnes qui connaissent les constructions souterraines de ces quartiers.
- Mme Marie-Jeanne Peiry** demande comment cela se passe avec les taxes de raccordement. Est-ce qu'elles servent à couvrir les frais de cet investissement, des frais de fonctionnement, ... ? Est-ce qu'elles servent à payer les coûts des canalisations communales mais aussi celles des privés ?
- M. Vincent Guillet** confirme que les propriétaires paient une taxe unique lors du raccordement et également une taxe annuelle en plus de la taxe de consommation, chaque année. La Commune va effectivement prélever sur ce montant de « réserve » attribué à l'eau pour couvrir les dépenses communales. Les privés devront prendre en charge leurs frais depuis le raccordement de leur habitation jusqu'à la canalisation communale.
- Mme Marie-Jeanne Peiry** trouve curieux que lorsqu'un nouveau quartier se construit, la Commune reprend la route, et là ce n'est pas aux privés de payer.
- M. Vincent Guillet** précise que la route est reprise par la Commune lorsqu'elle est neuve. La route doit répondre à plusieurs critères de largeur, accotements, éclairage, une vision caméra des canalisations souterraines, ... et c'est ensuite soumis au vote de l'assemblée communale. A ces seules conditions, la route peut être reprise par la Commune. Mais même dans les nouveaux quartiers, les frais de raccordement jusqu'à la conduite communale sont à la charge du propriétaire privé.

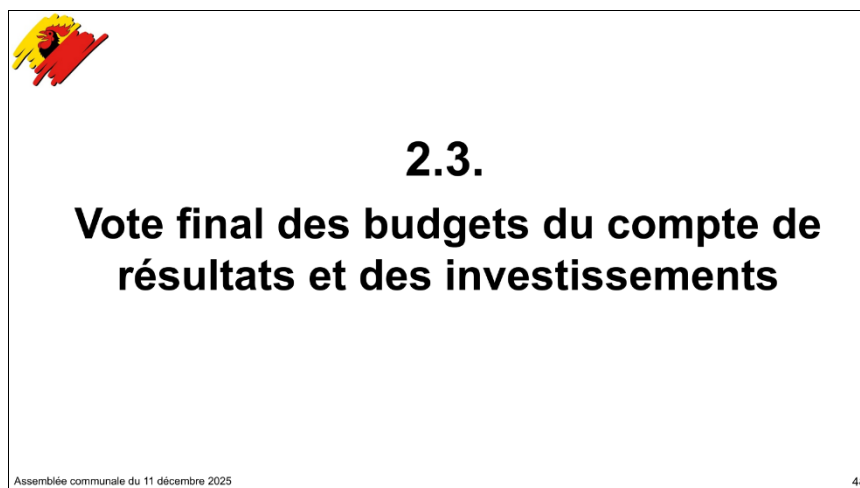
La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **L'investissement pour la Mise en séparatif des quartiers En Chantemerle / Le Marais, pour un montant à financer de 64'000 francs est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.


2.3. Vote final des budgets du compte de résultats et des investissements



M. Vincent Guillet passe au point 2.3. de l'ordre du jour, vote final du budget du compte de résultats et du budget des investissements 2026.

Il procède à deux votes. D'abord celui qui concerne le budget du compte de résultats. Ensuite seulement, celui concernant le budget des investissements.

Le rapport de la Commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté. Pour rappel, la Commission financière préavis favorablement ces deux budgets.




Budget du compte de résultats

Total des charges	Fr. 6'819'470.-
Total des produits	<u>Fr. 6'837'480.-</u>
Excédent de produits	Fr. 18'010.-

Assemblée communale du 11 décembre 2025 49

Vote : **Le budget du compte de résultats 2026 est accepté à l'unanimité.**



Budget des investissements


Total des dépenses	Fr. 4'640'000.-
Total des recettes	<u>Fr. 336'950.-</u>
Excédent de dépenses	Fr. 4'303'050.-

Assemblée communale du 11 décembre 2025 50

Vote : **Le budget des investissements 2026 est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Nomination de l'organe de contrôle



3.

**Nomination de l'organe de révision :
contrôle des comptes 2025 à 2027**

Assemblée communale du 11 décembre 2025 51

M. Vincent Guillet passe au point 3 de l'ordre du jour, Nomination de l'organe de révision : contrôle des comptes 2025 à 2027.

Pour la présentation de ce point, M. Guillet passe la parole à Monsieur Sylvain Probst, Président de la Commission financière.

Présentation

Mesdames,
Messieurs,

Le mandat de révision confié à la fiduciaire BDO pour 3 ans arrive à son terme. BDO a exprimé son intérêt pour prolonger ce mandat pour une nouvelle période de 3 ans. La Commission Financière a examiné l'offre reçue, qui reste identique, après négociation, sans augmentation des honoraires. Au cours des 3 dernières années, le personnel de BDO a démontré ses compétences et son indépendance, et la mission a été menée à la satisfaction de tous les partenaires. Pour ces raisons, la Commission Financière vous propose de désigner à nouveau la fiduciaire BDO comme organe de révision pour les comptes 2025 à 2027. Ce renouvellement sera le dernier possible, la durée maximale de 6 ans prévue par la loi étant alors atteinte.



**Nomination de l'organe de révision :
contrôle des comptes 2025 à 2027**

Proposition de la Commission financière
Conformément à l'article 57 al.1 LFCo, la
Commission financière propose à l'assemblée
communale de désigner la

Fiduciaire BDO, comme organe de révision pour
les années 2025-2027.

Assemblée communale du 11 décembre 2025 52

Merci pour votre attention.

M. Guillet remercie M. Probst pour sa présentation.



**Nomination de l'organe de révision :
contrôle des comptes 2025 à 2027**

Proposition de la Commission financière
Conformément à l'article 57 al.1 LFCo, la
Commission financière propose à l'assemblée
communale de désigner la
Fiduciaire BDO, comme organe de révision pour
les années 2025-2027.

Assemblée communale du 11 décembre 2025 52

La parole est à l'assemblée.



**Nomination de l'organe de révision :
contrôle des comptes 2025 à 2027**

Questions

Vote



Assemblée communale du 11 décembre 2025 53

Questions : **aucune**

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'assemblée accepte que la fiduciaire BDO à Villars-sur-Glâne fonctionne en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes 2025 à 2027 à l'unanimité.**

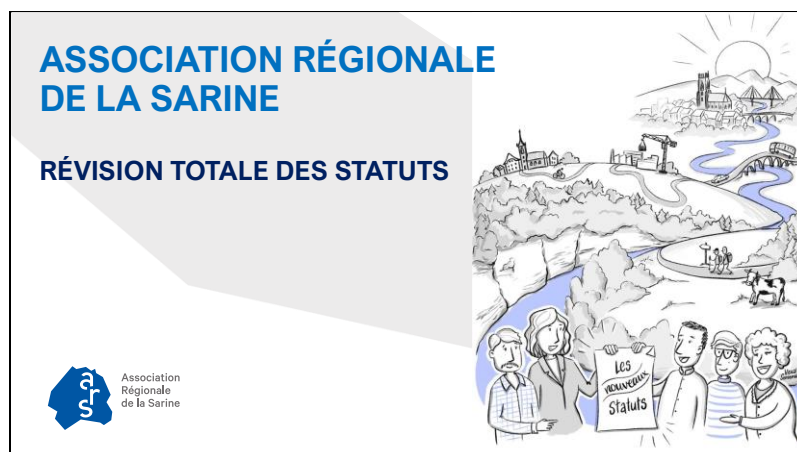
M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4. Révision totale des statuts de l'ARS

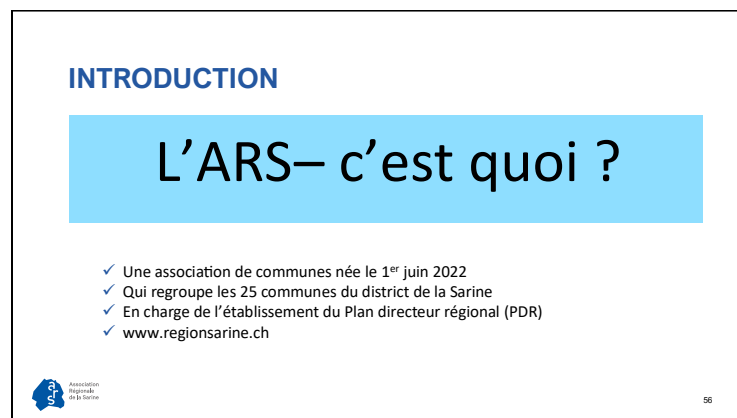


M. Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour Association régionale de la Sarine – révision totale des statuts

Ces statuts étaient à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune, est-ce que quelqu'un souhaite la lecture détaillée des articles ? Non, la lecture n'est pas demandée.



La révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) est soumise au vote des législatifs dans les vingt-cinq communes que compte le district de la Sarine d'ici la fin du mois de décembre 2025. Cette procédure fait suite à la validation à l'unanimité de ces statuts par l'Assemblée des délégués de cette association le 18 septembre 2025. Cette présentation vise à exposer les enjeux de cette révision totale de même que les opportunités et les incidences que cela représente pour les communes membres.



L'Association régionale de la Sarine est une association récente dont la création remonte au 1er juin 2022. Elle regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine. Elle a été initialement mise sur pied pour assurer l'élaboration d'un premier plan directeur régional, lequel est actuellement en cours de finalisation. Cette association doit aujourd'hui revoir ces statuts afin de répondre à plusieurs enjeux qui font l'objet de la présente présentation. Toutes les informations en lien avec les activités actuelles de l'association – et naturellement la révision de ses statuts – sont disponibles à l'adresse www.regionsarine.ch

CONTEXTE

La révision totale des statuts de l'association répond à 2 enjeux

→ Un enjeu de droit

- Modification de la loi sur les agglomérations: les communes doivent se constituer en association pour porter les projets d'agglomération – l'ARS reprend cette tâche de l'Agglo
- Plusieurs lois cantonales impliquent que l'aménagement du territoire, le développement économique qui lui est lié, et le développement touristique soient coordonnés à l'échelle du district.

→ Un enjeu de faits

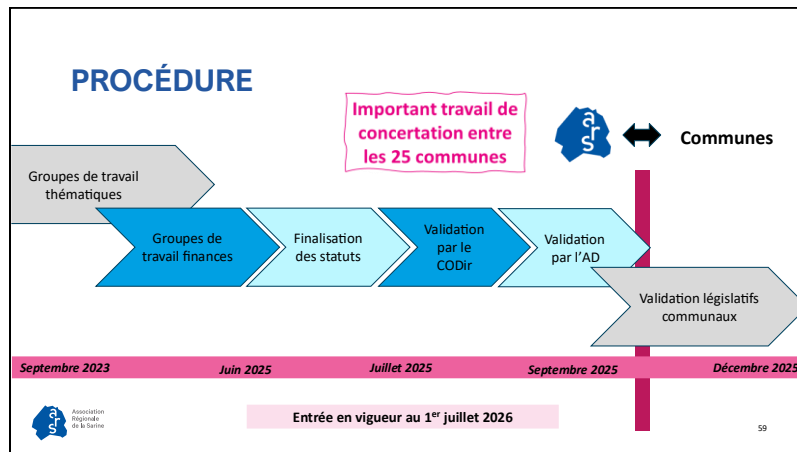
Pourquoi réviser les statuts de cette association de communes maintenant ? Il y a certes un aspect juridique sur lequel les communes n'ont pas vraiment de prise, mais il existe également un facteur d'opportunité important. La Sarine mérite en effet une association régionale digne de ce nom. D'un point de vue juridique, plusieurs modifications récentes du cadre légal imposent que des thématiques comme l'aménagement du territoire, ou encore le tourisme soient dorénavant traitées à l'échelle du district dans son ensemble. Les collaborations intercommunales plus petites, comme l'agglomération de fribourg et ses dix communes, doivent donc également céder la place à des structures plus grandes. Au-delà des contingences juridiques, il faut constater que la Sarine est le plus grand district du canton, c'est le district le plus peuplé, le district qui intègre la capitale cantonale et celui qui contribue le plus à la richesse du canton. Il existe donc une responsabilité à doter la région d'une gouvernance solide qui lui permette de développer des projets sur la base d'une vision commune à tout le district. Les habitants de notre région en profiteront, mais également tout le canton. Une Sarine qui va bien, c'est en effet un canton qui va bien.

OBJECTIFS

- **Doter le district des structures et compétences nécessaires** pour envisager son développement territorial au sens large, à échelle cohérente
- **Positionner le district** dans une concurrence entre régions toujours plus forte
- Se conformer au cadre légal

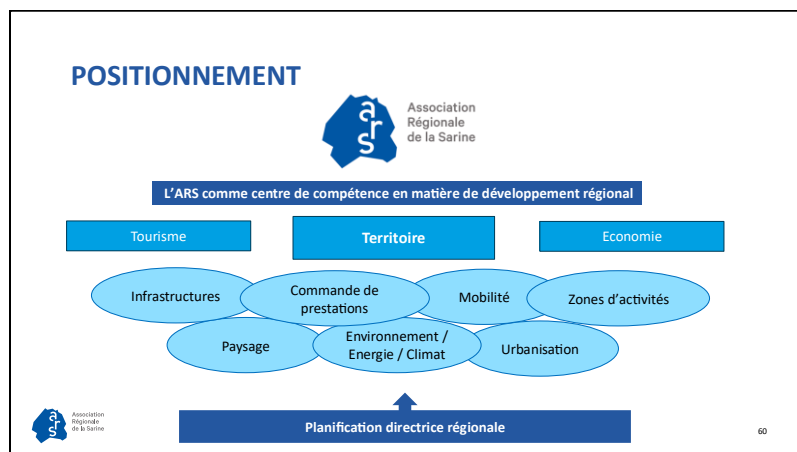
- ✓ Favoriser la collaboration intercommunale
- ✓ Développer des projets communs et planifier les infrastructures de demain
- ✓ Capter les importants subventionnements fédéraux et cantonaux

L'enjeu majeur de cette révision des statuts, c'est donc de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement à une échelle cohérente et le faire rayonner au-delà de ses frontières. La concurrence entre les régions est toujours plus forte et nous devons nous doter des instruments qui nous permettent d'être une région compétitive, non pas seulement à l'échelle cantonale, mais également nationale. L'ARS favorisera la collaboration intercommunale, permettra de développer les projets et les infrastructures de demain tout en captant des subventionnements fédéraux et cantonaux importants pour les financer. Formulé de manière plus directe, l'enjeu c'est donc de positionner le district de la Sarine comme moteur de développement.



La révision totale des statuts a poussé la région à s'interroger sur elle-même et sur la manière de collaborer entre ses communes membres. Quelles thématiques doivent être traitées à l'échelle régionale ? Dans quel cadre financier le faire ? Une vaste procédure a été lancée, il y a deux ans, avec plusieurs groupes de travail thématiques qui ont planché sur les futurs domaines d'activité de l'association et un groupe de travail finances qui a veillé à ce que le cadre budgétaire soit acceptable pour tous, notamment sur la manière de partager la facture entre les communes. Ce travail a été intensif. Le seul groupe finances où toutes les communes étaient invitées à participer a par exemple siégé à treize reprises en six mois. Sur la base de ce travail important, le comité directeur de l'association a élaboré une proposition de statuts qui a été validée, à l'unanimité, par l'assemblée des délégués de l'association le 13 septembre dernier. La balle est maintenant dans le camp des législatifs des vingt-cinq communes du district qui doivent également valider ces statuts. A ce stade de la procédure, il n'est plus possible de modifier les statuts qui ont été discutés par l'assemblée des délégués. Les législatifs communaux ne peuvent que les accepter ou les refuser en bloc.

Une première commune, celle de Fribourg, s'est déjà prononcée favorablement. Cette validation doit intervenir de manière unanime au niveau des communes car les statuts contiennent de nouvelles tâches traitées à l'échelle régionale. L'entrée en vigueur des statuts, une fois validés par tous les législatifs, est imaginée au 1er juillet 2026.



Les réflexions menées dans le cadre des groupes de travail ont permis de donner à l'ARS un positionnement clair. Cette association se veut être un centre de compétences en matière de développement régional. L'ensemble des tâches traitées concerne de près ou de loin le territoire. Elles se concrétisent dans des domaines tels que les infrastructures, les zones d'activités, le paysage et tant d'autres qui figurent dans les bulles présentées à l'écran. Il s'agit de domaines qui ont pour point commun de pouvoir être intégrés dans la planification directrice régionale, qui n'est rien d'autre que la stratégie à long terme dont la région entend se doter en matière d'aménagement du territoire. Cette délimitation autour de thématiques liées au territoire limite également la portée de l'association. Il ne s'agit pas de développer quelque chose de tentaculaire mais de se limiter aux seules thématiques régionales étroitement liées au territoire.

PLANIFICATION RÉGIONALE

La planification régionale définit et coordonne les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle d'une région dans les domaines tels que l'**urbanisation**, le **paysage**, les **transports** et les **infrastructures**.

Cela se traduit par deux instruments :

1 Plan directeur régional (PDR)

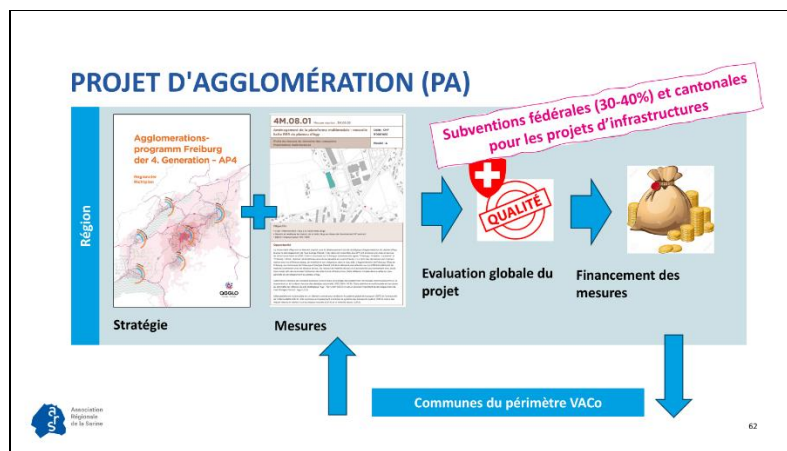
- Compétence historique de l'association depuis 2022
- Mise en œuvre régionale des principes du plan directeur cantonal
- Révision environ tous les dix ans
- Toutes les communes sarinoises sont concernées

2 Projets d'agglomération (PA)

- Mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations
- Seules les communes du périmètre défini par la CH (VACo) sont concernées
- Définit des **stratégies** et différentes **mesures** sur la base de directives fédérales précises
- Révisions tous les quatre ans

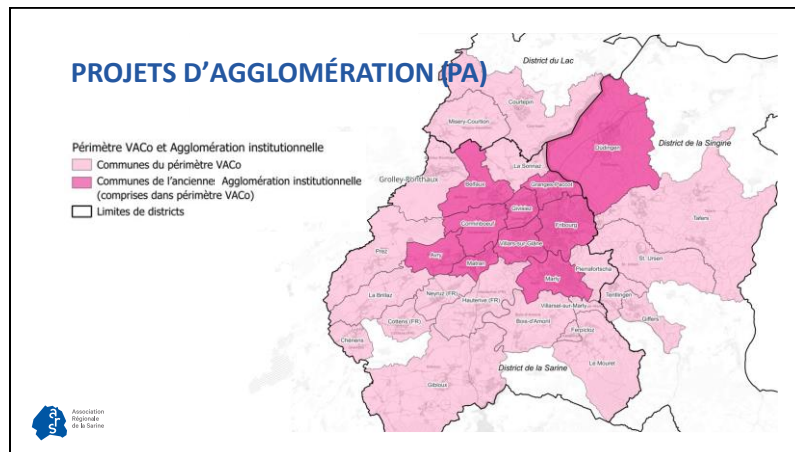
61

La planification régionale est donc au centre des activités de l'association. Elle définit et coordonne les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle d'une région dans les domaines tels que l'urbanisation, le paysage, les transports et les infrastructures. Dans le cas de la Sarine, cet objectif se traduit par le biais de deux instruments. Le plan directeur régional d'une part, qui est la compétence historique de l'association, qui repose sur des principes de droit cantonal et qui concerne toutes les communes de l'association. L'autre instrument majeur est le projet d'agglomération qui traite plus ou moins des mêmes thématiques, mais de manière beaucoup plus précise. Il repose sur des règles de droit fédéral et doit être conçu dans un périmètre également défini au niveau fédéral (nous y reviendrons) et, surtout, cet instrument permet d'obtenir des financements fédéraux pour les infrastructures qu'il prévoit. C'est en quelque sorte la récompense fédérale d'un aménagement du territoire réussi au niveau de la région.

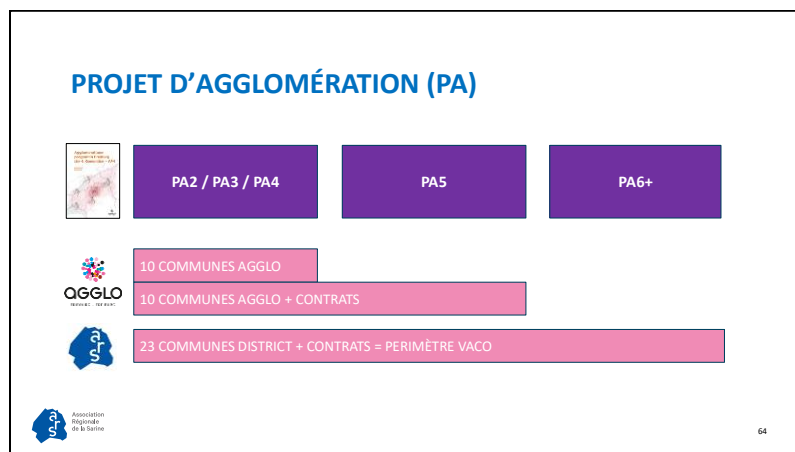


Il vaut la peine de s'attarder sur ce point car la collaboration régionale, en l'occurrence, paye. Le projet d'agglomération est une stratégie qui vise à coordonner l'urbanisation et les transports. Si cette coordination est estimée réussie par la Confédération qui analyse le dossier, celle-ci octroie des subventions pour la réalisation des projets d'infrastructure de mobilité prévues dans les fiches de mesure contenues dans le projet d'agglomération. Ces mesures ne tombent pas de nulle part.

Il s'agit généralement de projets communaux qui peuvent ainsi se voir subventionner à hauteur de 30-40% par la confédération. Le rôle de la région est donc d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie convaincante au niveau de la région puis de coordonner la répartition des financements fédéraux en faveur des différents projets communaux. Les projets d'agglomération sont revus tous les quatre ans et de nouvelles mesures peuvent être inscrites en fonction de leur degré de maturité. Il en découle une numérotation de ces projets en PA2, PA3, PA4, etc... Nous venons pour information de déposer le PA5 à Berne.



Les projets d'agglomération sont à réaliser dans le périmètre appelé o. Il s'agit d'un périmètre défini par la Confédération sur une base purement statistique et non pas politique. Toutes les communes sarinoises s'y trouvent à l'exception de Treyvaux et Autigny. S'y ajoutent plusieurs communes à l'extérieur du district de la Sarine: 2 lacoises et 5 singinoises. Ce périmètre n'est pas décidé par la région mais par la Confédération en fonction de certaines caractéristiques, la plus importante étant la pendularité vers le centre cantonal. Les statuts prévoient la possibilité pour l'ARS de se lier par contrat dans le but d'exécuter certaines tâches. C'est typiquement le cas pour les projets d'agglomération futurs où l'ARS va devoir collaborer sur la base de contrats avec les communes situées hors du district qui seront intéressées à y prendre part. Les contacts établis jusqu'à présent montrent que l'intérêt est à ce propos est grand.




La modification de la loi cantonale sur les agglomérations a des répercussions sur l'autorité en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets d'agglomération. Les premiers projets d'agglomération ont été mis en oeuvre uniquement à l'échelle des dix communes membres de l'Agglomération en tant qu'institution politique. Il s'agit des PA2, PA3 et PA4. Cette dernière a ensuite décidé d'ouvrir la possibilité d'une participation sur la base de contrats à toutes les communes comprises dans le périmètre VACo, à partir du PA5. Si la révision des statuts de l'ARS est adoptée, l'idée est à l'avenir que ce soit cette dernière qui porte les projet d'agglomération à l'échelle de la Sarine, en permettant aux communes du périmètre VACo situées dans d'autres districts de participer par voie contractuelle.

C'est le modus vivendi auquel toutes les communes ont souscrit dans le cadre de la CRCNA, une conférence régionale qui a réfléchi au début de cette année à l'entité qui serait susceptible de porter les futurs projets d'agglomération.

THÉMATIQUES CONNEXES

Promotion touristique

La promotion touristique désigne toutes les mesures qui visent à soutenir et renforcer l'activité touristique dans le district
La région finance et suit le mandat confié à Fribourg Tourisme et Région pour l'accueil et la promotion.



Pour se distinguer, la Sarine mise sur le **terroir créatif** qui met en avant les richesses naturelles, culturelles, historiques et artisanales de la région combinées avec des éléments de modernité, de créativité, de formation et d'innovation.

65


Parallèlement à la planification régionale, l'association entend prendre en charge d'autres thématiques connexes qui gravitent autour du territoire. On pense en premier lieu à la promotion touristique qui désigne toutes les mesures qui visent à soutenir et à renforcer l'activité touristique dans le district, soit par la stimulation de la demande, soit par l'amélioration des infrastructures. Ces infrastructures à réaliser font l'objet de travaux à l'interne de l'association et sont intégrés à la planification directrice régionale. La région finance également un mandat externe concernant l'accueil et le marketing de la destination. Ce mandat externe est confié à Fribourg Tourisme et Région. Toute cette activité s'inscrit dans le cadre d'une stratégie touristique régionale définie récemment et qui parie sur la notion de terroir créatif pour positionner la région dans un environnement concurrentiel. Le premier projet d'infrastructure porté par la région concerne les chemins de la Sarine dont une première boucle a été inaugurée à la fin de l'été dernier à proximité de l'abbaye d'Hauterive.

THÉMATIQUES CONNEXES

Economie territoriale

L'économie territoriale consiste en la mise en valeur des zones d'activité existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de leur utilisation (gestion des zones d'activité).

- **Eventuellement**, elle procède aux démarches nécessaires en vue de constituer un établissement de promotion foncière qui acquiert des terrains pour le compte de la région (-> nécessiterait l'élaboration d'un règlement et une nouvelle décision de l'Assemblée des délégués).





66

Une autre thématique connexe concerne l'économie territoriale. Ce domaine d'activité consiste en la mise en valeur des zones d'activité existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de leur utilisation. On parle parfois à ce propos de gestion des zones d'activité. La loi oblige désormais à traiter cette problématique sous l'angle régional et non plus uniquement communal comme par le passé. C'est un changement de paradigme important dont la région tient compte. Une porte est également ouverte dans les statuts en vue de créer un établissement de promotion foncière active chargé d'acquérir des terrains industriels pour le compte de la région. La création d'un tel établissement nécessite toutefois encore de nombreuses analyses et la région n'est pas encore prête à décider maintenant si elle veut ou non se lancer dans cette voie. Le cas échéant, cela nécessiterait une nouvelle décision de l'Assemblée des délégués.

THÉMATIQUES CONNEXES

Prestations de mobilité


Les prestations de mobilité couvrent l'organisation des processus de commande auprès d'entreprises externes dans le domaine du **transport public urbain**, ainsi que des **vélos en libre-service** et l'exploitation de **park and ride** en entrée d'agglomération.

Pas toutes les communes !

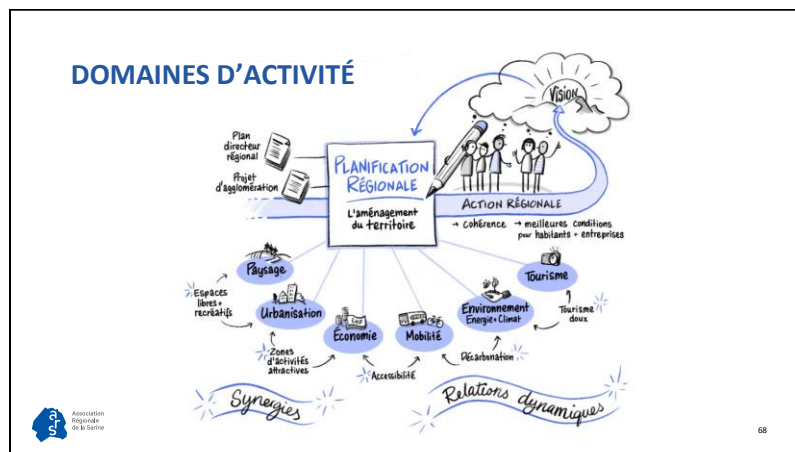
Environnement, énergie et climat

L'environnement, l'énergie et le climat se conçoivent comme des domaines d'action transversaux et complémentaires aux autres politiques publiques à impact territorial portées par l'association.

 Association Régionale de la Sarine 67

Parmi les thématiques connexes, la plus lourde financièrement concerne la commande de prestations de mobilité. On entend par là l'organisation des processus de commande auprès d'entreprises externes dans le domaine du transport public urbain et des vélos en libre-service. Les transports publics urbains doivent être distingués du transport public régional pour lequel le canton décide seul. Le transport public urbain concerne uniquement les lignes 1 à 12 dans les communes du centre urbain listées par le service cantonal de la mobilité. Ces prestations ne concernent donc pas toutes les communes de l'association mais uniquement celles qui bénéficient des prestations correspondantes. Cet élément a toute son importance dans la répartition des frais liés à ce domaine. L'exploitation des park and ride en entrée d'agglomération obéit à la même logique dès lors que leur présence est fortement liée à l'exploitation de lignes de bus pour amener les pendulaires au centre-ville.

Le dernier domaine thématique connexe au territoire est celui de l'environnement, de l'énergie et du climat qui se conçoivent comme des domaines d'action transversaux et complémentaires aux autres politiques publiques à impact territorial qui sont portées par l'association.



Ce schéma récapitulatif montre de quelle manière les différentes thématiques liées au territoire, qui seront traitées au sein de la future ARS, peuvent ensemble concrétiser la vision développée dans la planification régionale. L'organisation mise en place vise de manière générale à positionner la région comme moteur de développement en créant des synergies entre les thématiques qui sont propres à faire émerger de nouveaux projets et à améliorer les conditions-cadre pour les habitants et les travailleurs de la région.

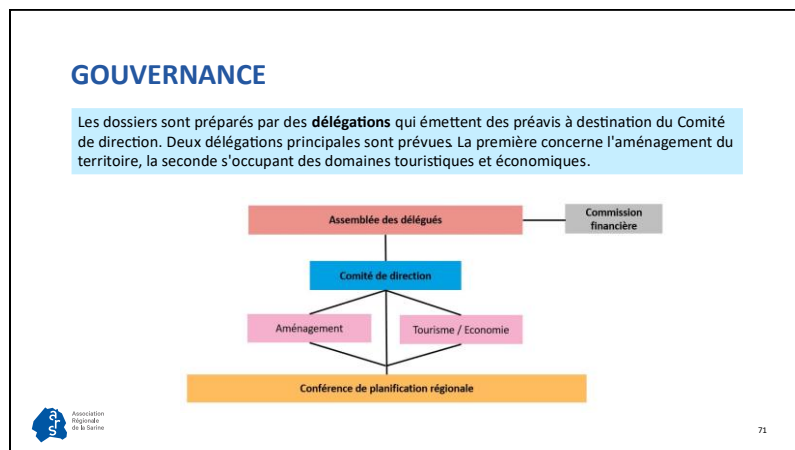
PERSONNEL

L'ARS disposera de son propre personnel.
Le secrétariat régional sera entouré de collaborateurs dans les différents domaines de spécialisation évoqués.
L'engagement de professionnels permettra:

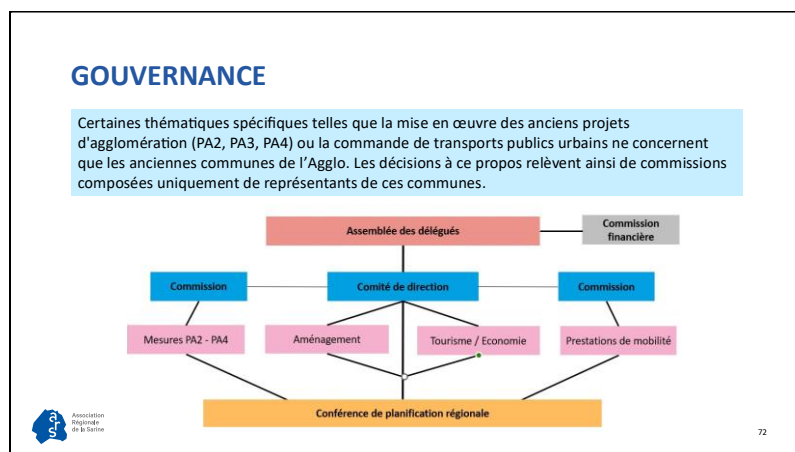
- D'internaliser l'essentiel des prestations à fournir
- De disposer pour les communes de référents compétents au niveau régional

Domaines	EPT	EPT par secteur
Services centraux	2 EPT Secrétariat administratif	4,6 EPT
	1 EPT Finances	
	1 EPT Direction	
	0,8 EPT Communication	
Planifications PAPOR	0,8 EPT Urbanisation	3,8 EPT
	1,4 EPT Mobilité	
	0,4 EPT Nature/Paysage	
	0,2 EPT Environnement	
Energie / Climat	0,4 EPT Administration des mesures	0,6 EPT
	0,2 EPT Climat	
Prestations mobilité	0,8 EPT Commande de prestations	0,8 EPT
	0,1 EPT Park and ride	
Economie	0,4 EPT Gestion des zones d'activités	0,4 EPT
	0,4 EPT Infrastructures	
Tourisme	0,6 EPT Accueil (mandat externe)	0,6 EPT
TOTAL		10,3 EPT

La gouvernance prévue pour l'association découle directement de la loi sur les communes. Elle est très classique avec une assemblée des délégués, un comité de direction et une commission financière. Ce qui a été ajouté est la conférence de planification régionale qui est un organe consultatif. Il est constitué d'un représentant technique et un représentant politique de chaque commune membre. Il permet de développer une culture commune de l'aménagement du territoire au niveau de l'ensemble de la Sarine. L'assemblée des délégués est quant à elle formée de représentants de toutes les communes avec une voix au minimum, puis une voix supplémentaire par tranche de 2000 habitants. Le comité de direction est quant à lui constitué avec le souci d'assurer une représentativité régionale, même si toutes les communes ne peuvent pas y siéger.




La charge de travail attendue étant relativement importante, des délégations du comité préavisent les dossiers dans les principaux domaines d'activité de l'association que seront l'aménagement du territoire au sens large et le tourisme/économie.



Comme précédemment évoqué, toutes les tâches ne concerneront pas toutes les communes. Il y a ainsi deux domaines dont la gouvernance s'écarte du modèle classique. La commande de prestations de


mobilité, en particulier la commande de transport public urbain, ainsi que la mise en oeuvre des anciens projets d'agglomération, PA 2, PA3 et PA4. Il s'agit des projets d'agglomération et des mesures qu'ils contiennent qui ont été en leur temps validés par les dix communes de l'Agglomération de Fribourg. Pour ces deux domaines, des commissions spéciales sont prévues. Elles ne sont ouvertes qu'aux communes qui sont concernées et qui participent aux frais en lien avec ces deux thématiques spécifiques. La commission liée aux anciens projets d'agglomération est évoquée dans les dispositions transitoires des statuts. Elle est en effet destinée à disparaître une fois toutes les mesures infrastructurelles prévues jusqu'au PA4 réalisées. Selon le calendrier imposé par la Confédération, tel devrait être le cas en 2030. Les projets d'agglomération à compter du PA5 seront quant à eux traités dans le cadre des organes classiques de l'association. Le cas échéant, ces organes seront élargis aux communes participant aux projets d'agglomération par contrat (communes de Singine et/ou du Lac).

FINANCEMENT




L'association régionale présente un **budget de fonctionnement** estimé à **CHF 18,6 millions**


- Tâches générales : CHF 3,1 millions
- Transport public urbain : CHF 15,5 millions – payés seulement par les communes urbaines qui en bénéficient (réseau «agglom»)



Une **limite d'endettement** pour les activités ordinaires de l'association est prévue à hauteur de CHF 8 millions pour les investissements futurs.



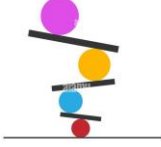
La contribution moyenne versée à l'ARS s'établit à CHF 20/habitant pour les communes qui ne contribuent pas au financement du transport public urbain et à CHF 200 /habitant pour les communes qui en bénéficient.


Association Régionale de la Suisse
73

L'association aura un budget de fonctionnement annuel estimé à 18.6 millions. Ce sont les chiffres qui ont été utilisés dans les différents groupes de travail lors de la définition des statuts. Le budget effectif de l'ARS pour l'année 2026 existe également mais il n'est pas totalement représentatif, car il concerne, sous certains aspects, une partie de l'année seulement alors que pour d'autres, il couvre tout l'exercice. Pour une année complète, les frais qui concernent ainsi toutes les communes se montent à 3.1 millions. Les transports publics urbains se chiffrent à eux seuls à 15.5 millions. Ces frais importants ne sont toutefois portés que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante. La plupart des communes de l'ars en sont ainsi exemptées. Une limite d'endettement de 8 millions a également été fixée dans les statuts. Sur la base de la planification financière parallèle au budget 2026, on ne trouve toutefois pas d'investissement de cette ampleur pour l'instant. Il s'agissait toutefois d'avoir une limite assez élevée qui ne nécessite pas de revoir les statuts en cas d'opportunité de projet. La moyenne des contributions versées par les communes est à relativiser dès lors que comme on le verra plus tard, plusieurs clefs de répartition sont utilisées pour ventiler les frais de l'association. Mathématiquement, un apport moyen de 20 CHF/habitant prévaut pour les communes ne bénéficiant pas de transports publics urbains et de 200 CHF/habitant pour celles qui en bénéficient.

FINANCEMENT

Plusieurs **clefs de répartition**, dont les critères varient en fonction des thématiques traitées, sont prévues dans les statuts afin de tenir compte des spécificités de chaque commune



→ L'objectif est d'être juste en matière de contribution tout en restant simple

→ La pertinence des différentes clefs doit être évaluée dans sa globalité et non individuellement

« Il est aussi noble de tendre à l'équilibre qu'à la perfection; car c'est une perfection que de garder l'équilibre »
Jean Grenier

74


La manière dont ces frais sont répartis entre les communes repose sur plusieurs clefs de répartition qui sont propres à chaque thématique. L'objectif était de cerner au mieux les spécificités des communes

dans toute leur diversité. Naturellement, un certain schématisme prévaut pour rester simple dans les critères. La pertinence de chaque clef peut être discutée mais ce qui compte au final, c'est l'image dans sa globalité. Cette image paraît en l'occurrence plutôt équilibrée dès lors que les statuts ont été accueillis favorablement par l'assemblée des délégués de l'ARS qui les a validés à l'unanimité. En tant qu'élus communaux, la tendance est de regarder les éléments qui avantagent ou qui désavantagent sa commune. Il est toutefois nécessaire de faire un pas de recul pour voir l'intérêt de la région dans son ensemble.

Au terme de treize séances du Groupe de travail finances, où les arguments des uns et des autres ont pu être déposés et échangés, il semble difficile de remettre en cause l'équilibre atteint dans les statuts pour trouver mieux.

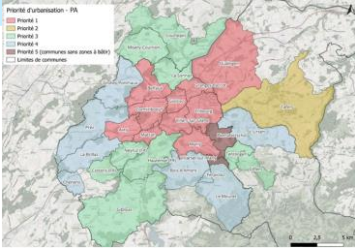
CLEFS DE RÉPARTITION

Planification régionale




Plan directeur régional (PDR) :
Population légale, toutes les communes du district

Projets d'agglomération (PA) :
Population légale + priorités d'urbanisation, uniquement entre les communes du périmètre éligible fédéral (VACo)



75

Association Régionale de la Suisse

Il existe au total neuf clefs de répartition thématiques au sein de l'association. Deux sont décrites ici afin de montrer la logique retenue par le comité de direction. En matière de planification régionale, on distingue entre le plan directeur régional et le projet d'agglomération. La ventilation des frais du plan directeur régional obéit à la seule population légale et concerne toutes les communes. Cette approche a été choisie car il s'agit d'une planification obligatoire pour tous. Les frais inhérents à l'établissement et à la mise en œuvre des projets d'agglomération obéissent quant à eux à une autre logique. Les frais sont répartis en fonction de la population légale pondérée par les priorités d'urbanisation telles que décrites dans le plan directeur cantonal. Il s'agit des couleurs qu'on voit apparaître à l'écran.

La logique inhérente à cette clef de répartition est que les communes les plus centrales vont pouvoir déposer davantage de mesures et ainsi bénéficier davantage de subventions fédérales que les communes plus périphériques. Elles doivent dès lors aussi contribuer davantage aux frais d'élaboration et de mise en œuvre des PA. Il semblait important de tenir compte de cette différence au moment de répartir les frais entre communes.

Le même type de réflexion a prévalu pour les autres domaines d'activités, comme le tourisme ou les commandes de prestations. Naturellement, les communes qui ne participent pas du tout à une tâche, par exemple les transports publics, ne sont pas tenues de contribuer à leur financement non plus. A titre d'exemple, Ferpicloz ne paiera pas un centime pour les bus urbains qui circulent dans le grand Fribourg ou Autigny et Treyvaux ne participeront pas au financement des PA. En ce qui concerne la commune de X, les frais annuels projetés se montent à Y CHF.

CLEFS DE RÉPARTITION

Promotion touristique 

Frais internes à l'association (frais de personnel, de soutien à des projets d'infrastructures) : population légale, toutes les communes

Mandat externe accueil et marketing : population légale avec une part prépondérante de 45% de Fribourg, toutes les communes






76

Un autre exemple de clef de répartition est celle qui prévaut pour le tourisme. Il faut distinguer ici entre les frais internes à l'association - qui sont répartis en fonction de la population légale entre toutes les communes - et le financement du mandat externe donné à Fribourg Tourisme et Région en ce qui concerne spécifiquement l'accueil et le marketing de la destination. Pour ce mandat, qui constitue l'essentiel des frais de l'association en matière touristique, une part prépondérante de 45% est payée par la Ville de Fribourg, le solde étant réparti en fonction de la population légale des autres communes. Les groupes de travail ont validé cette clef de répartition, confirmant ainsi l'option qui avait été retenue pour l'année budgétaire 2025.

AVANTAGES

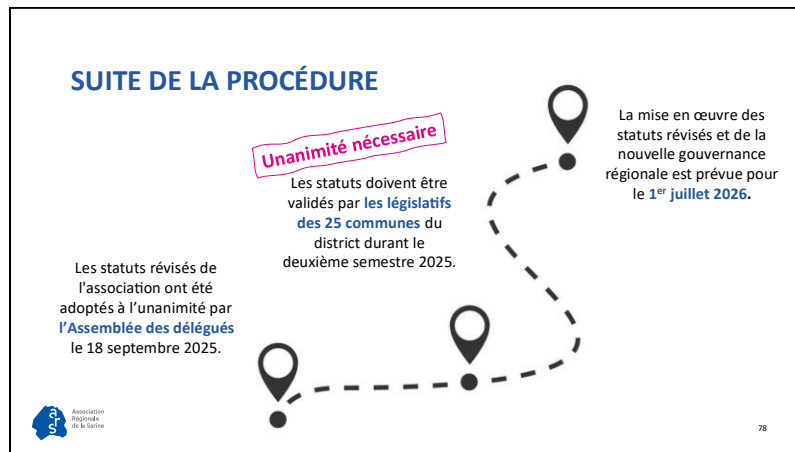
- Un développement territorial coordonné à une échelle cohérente
- Une entité qui porte les projets régionaux et contribue à leur financement
- Une structure claire qui favorise les synergies
- Un financement juste qui tient compte des spécificités
- Une vision commune pour une région forte

Cette présentation se termine sur les avantages qui découlent d'une validation des statuts présentés ce soir. Une association régionale renforcée permet d'esquisser un développement territorial cohérent à l'échelle de district et de doter ce dernier d'une véritable entité qui soit à même de porter les projets et de contribuer à leur financement, en ne comptant pas uniquement sur ces propres deniers, mais en allant également chercher des financements auprès du canton et de la confédération.

La structure des thématiques proposées est claire et évite l'éparpillement : l'association se concentre uniquement sur les thématiques en lien avec le territoire et tire profit des synergies qui peuvent exister dans ce domaine. Le financement proposé est juste et tient compte des typologies de chaque commune.

Ensemble, la région sera plus forte et avec une vision commune saura également saisir les opportunités et relever les défis avec courage.



Maintenant que les statuts ont été adoptés par l'assemblée des délégués de l'association, ces derniers doivent encore être validés par l'ensemble des communes qui composent le district de la Sarine à l'image de la démarche que nous faisons ce soir. L'unanimité des communes est nécessaire car les statuts révisés prévoient de nouvelles tâches par rapport aux anciens statuts, qui avaient été rédigés uniquement dans le but de pouvoir lancer les travaux en lien avec le plan directeur régional. Le projet soumis aujourd'hui a une autre envergure. Il vise en effet à doter le district des structures nécessaires à son développement au même titre que ce que les autres districts fribourgeois ou tant d'autres régions du pays ont déjà fait. La mise en œuvre de ces statuts révisés et de la nouvelle gouvernance régionale est prévue pour le 1^{er} juillet 2026. Cette date coïncidera avec la fin de l'existence de l'Agglomération également, pour les communes qui en font partie.



Le projet de révision totale des statuts résulte de besoins d'action induits par des nouvelles base légales mais également par la nécessité de partager une vision de développement commune au niveau du district. L'association proposée n'est pas tentaculaire mais se limite aux activités qui sont directement en lien avec le territoire et pertinentes à l'échelle régionale. Les avantages à un travail commun sont nombreux, notamment au niveau du développement de projets et de nouvelles infrastructures pour accompagner la croissance démographique importante du district. Il faut en outre souligner que le projet de statuts se fonde sur une concertation importante entre les différentes communes, ce qui a certainement contribué à faire valider ces statuts à l'unanimité lors de la dernière assemblée des délégués. Le financement repose quant à lui sur plusieurs clefs de répartition qui permettent de tenir compte de manière adéquate de communes dont la typologie reste très hétérogène. Valider ces statuts, c'est positionner notre district pour lui permettre d'être ambitieux et à la hauteur des enjeux cantonaux et nationaux.

Le conseil communal vous invite ainsi à les accepter.

Communes	2026	2027	2028	2029	2030	Communes
Autigny	10'672	14'121	14'238	14'419	14'604	Autigny
Avry	177'505	361'480	409'043	500'914	544'688	Avry
Belfaux	99'662	166'217	218'949	347'904	389'426	Belfaux
Chénens	12'095	16'985	17'151	17'406	17'668	Chénens
Corminboeuf	262'049	525'151	596'883	737'282	802'779	Corminboeuf
Cottens	21'551	31'027	31'349	31'843	32'351	Cottens
Ferpicloz	3'410	4'802	4'849	4'921	4'996	Ferpicloz
Fribourg	5'576'708	11'290'349	12'498'592	14'608'988	15'777'952	Fribourg
Givisiez	537'707	1'101'098	1'215'155	1'409'316	1'520'913	Givisiez
Granges-Paccot	493'347	1'010'139	1'125'144	1'331'903	1'441'640	Granges-Paccot
Marly	811'301	1'625'893	1'845'774	2'275'234	2'476'220	Marly
Matran	188'372	377'271	424'941	514'886	559'279	Matran
Neyruz	40'495	58'331	58'937	59'866	60'821	Neyruz
Pierrafortscha	1'976	2'697	2'721	2'759	2'798	Pierrafortscha
Le Mouret	45'744	64'215	64'843	65'806	66'796	Le Mouret
Treyvaux	20'894	27'665	27'896	28'250	28'613	Treyvaux
Villars-sur-Glâne	1'536'221	3'146'369	3'505'123	4'151'842	4'493'725	Villars-sur-Glâne
Villarsel-sur-Marly	907	1'237	1'249	1'266	1'284	Villarsel-sur-Marly
Hauterive	38'156	55'029	55'601	56'479	57'381	Hauterive
La Brillaz	30'067	42'182	42'594	43'226	43'876	La Brillaz
La Sonnaz	20'609	29'702	30'010	30'483	30'970	La Sonnaz
Gibloux	119'013	171'709	173'496	176'236	179'052	Gibloux
Prez	33'667	47'287	47'750	48'460	49'189	Prez
Bois d'Amont	33'036	46'377	46'831	47'527	48'242	Bois d'Amont
Grolley-Ponthaux	39'320	55'220	55'760	56'589	57'441	Grolley-Ponthaux
Düdingen	551'516	264'373	401'977	740'170	847'402	Düdingen
Tafers	14'589	36'718	37'462	38'609	39'790	Tafers
St.-Ursen	1'290	3'246	3'312	3'413	3'517	St.-Ursen
Tentlingen	1'884	4'742	4'838	4'986	5'139	Tentlingen
Giffers	2'322	5'843	5'962	6'144	6'332	Giffers
Courtepin	7'869	19'805	20'206	20'825	21'461	Courtepin
Misery-Courtion	3'277	8'249	8'416	8'673	8'939	Misery-Courtion
TOTAL	10'737'230	20'615'527	22'997'049	27'386'625	29'635'280	TOTAL




Association
Régionale
de la Sarine

80

Est-ce que l'assemblée souhaite la lecture des statuts de l'Association régionale de la Sarine ?

La lecture n'est pas demandée.

M. Guillet passe la parole à M. Sylvain Probst, président de la commission financière pour le rapport de celle-ci



Association régionale de la Sarine
Révision totale des statuts

Rapport de la commission financière

Assemblée communale du 11 décembre 2025

81

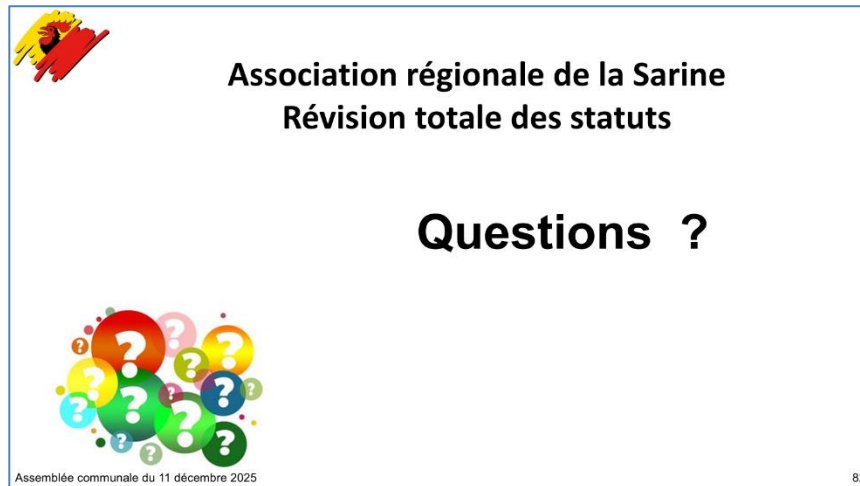
Point 4 Révision totale des statuts de l'ARS

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la révision totale des statuts de l'ARS.

Pour terminer, je remercie mes collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jacques Bielmann, pour leur engagement et leur travail dans une excellente ambiance.

M. Vincent Guillet remercie Monsieur Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant les statuts de l'Association régionale de la Sarine de la Sarine



Questions :

M. Frédéric Peiry

pourquoi est-ce que Treyvaux a été exclu de ce périmètre VACO ? Et comme on est dehors, pourquoi est-ce qu'on paie ?

M. Vincent Guillet

confirme que Treyvaux ne participe pas aux charges liées à ce périmètre d'Agglomération. Ces env. Fr. 20'000.- couvrent des charges liées au tourisme, aux plans d'aménagement, aux plans directeurs (c'est une obligation). On ne contribue pas à ces périmètres d'Agglomération. En revanche, si un jour on avait un projet d'une piste cyclable qui amènerait par exemple au Mouret et qui engendrerait qu'il y ait moins de circulation, peut-être qu'ils entreraient en matière pour un subventionnement. Mais cela n'est pas garanti. Mais voilà pourquoi on paie « moins » que les autres communes qui se trouvent dans le périmètre VACO.

Le Conseil communal a écrit au canton pour adhérer à ce périmètre VACO (qui est décidé par la Confédération), mais cela a été refusé. Aujourd'hui, le seul moyen d'y entrer serait de fusionner...

M. Marcel Dousse

trouve que c'est une sacrée usine à gaz... !
Que se passe-t-il si la Commune de Treyvaux dit non ?

M. Vincent Guillet

répond que la Préfecture de la Sarine reviendra à charge vers la Commune de Treyvaux et tentera de convaincre les citoyennes et citoyens. Il faut savoir qu'aujourd'hui, toutes les Communes qui ont passé ce vote en assemblée communale ont dit oui. Mais toutes les communes n'ont pas encore eu leurs assemblées communales. Par exemple, la Ville de Fribourg qui aura une charge considérable de 12 à 15 mio ces prochaines années a accepté ces statuts à l'unanimité du Conseil général. Le groupe de travail « finance » de l'ARS a dû beaucoup négocier pour trouver des clés de répartition et au final des charges qui sont acceptables pour tout le monde. M. Guillet a participé à ces 13 séances de ce groupe de travail, cela n'a pas toujours été évident...

Il y a certaines charges auxquelles on ne participera pas, par exemple les parc & Drive, mais nos citoyens les utilisent. Par exemple, le trafic urbain est financé exclusivement par les communes de l'Agglomération, ce n'est pas le canton, mais nos citoyens en bénéficient quand même, c'est 15 mio par année. Il a fallu trouver un compromis dans toutes ces discussions.

M. Vincent Guillet

confirme que cela a été un énorme travail. Il y a eu une séance d'information à la population, organisée pour tout le Plateau du Mouret, avec une présentation par Madame la Préfète et tout le comité de l'ARS. Nous n'étions que 4 personnes de la Commune de Treyvaux. Au total, il n'y avait que 17 personnes pour toutes les Communes du Plateau... C'était identique dans les autres régions. C'est effectivement très complexe mais le Conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter ces statuts pour assurer ces enjeux régionaux de notre district.

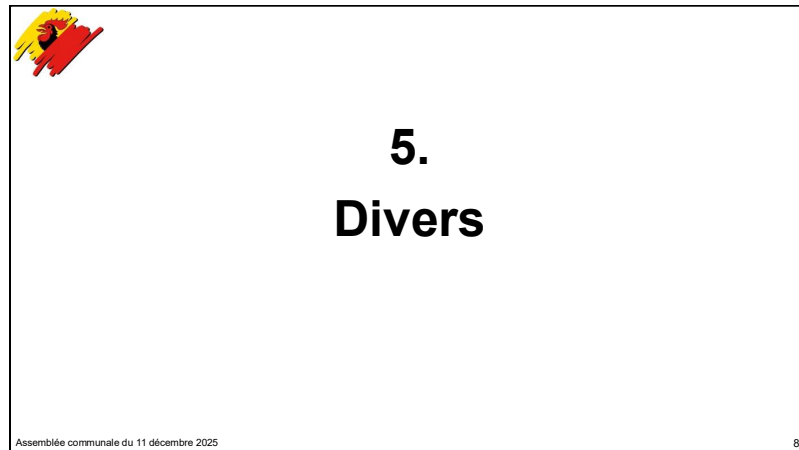
La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote



Vote : **Les statuts de l'Association régionale de la Sarine sont acceptés par 85 oui, 3 non.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

5. Divers



M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour, les divers.

- Lors du bouclage des comptes 2024, la fiduciaire a recommandé à la commune d'adapter la tarification du chapitre de la Gestion des déchets car nous ne respectons pas les prescriptions de la Loi cantonale sur la gestion des déchets/LGD)
- En effet, l'art. 23 al. 2 de cette loi stipule que 50% de la taxe des déchets au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon leur volume ou leur poids. Cette prescription a également été reprise dans notre règlement communal relatif à la gestion des déchets, à son article 15 al. 2
- Ce qui veut dire que les montants de la taxe au poids doivent être supérieurs au 50% du total des taxes, c'est pour cette raison que nous avons modifié le règlement d'application comme suit :

**REGLEMENT COMMUNAL D'APPLICATION RELATIF
A LA GESTION DES DECHETS**

Art. 4 Tarifs

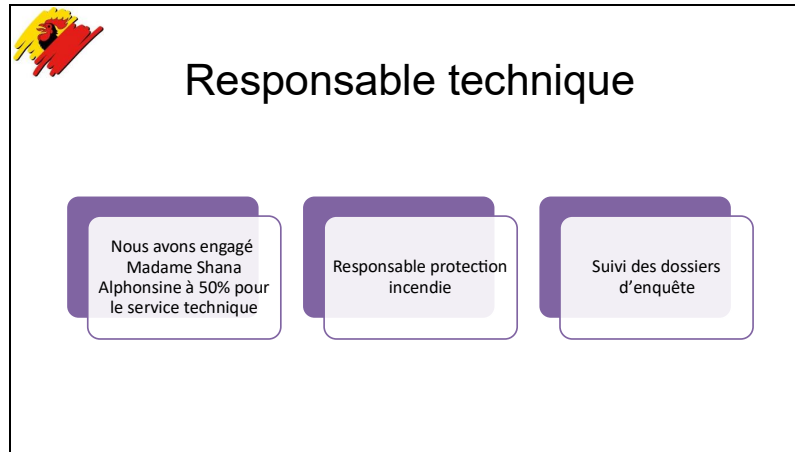
Pour une personne seule	65.-	francs 50. -
Pour un ménage de deux personnes	130.-	francs 100. -
Pour un ménage de trois personnes et plus	150.-	francs 105. -

Art. 5 Sacs poubelles

Les sacs poubelles doivent être déposés dans la benne compacteuse qui se trouve à la déchetterie. L'horaire est libre. Le prix au kilogramme est fixé à **60 70 centimes par kg** de déchets.

Assemblée communale du 11 décembre 2025 85

Le Conseil communal a engagé pour le 1er février 2026, Madame Shana Alphonsine comme responsable du service technique, protection incendie. Elle aura la responsabilité de gérer les tâches relatives à la police des constructions (respect des règlements communaux, traitement des demandes de permis procédures ordinaires, simplifiées et préalables, permis d'habiter, dérogations, etc.) elle vérifiera la conformité et suivi des chantiers ayant reçu un permis de construire (normes de sécurité, raccordements aux infrastructures communales, ...). Et d'autres tâches liées aux constructions. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Cher Enzo,

Toutes nos félicitations pour ta victoire lors du **premier championnat d'Europe francophone de Scrabble classique**, qui s'est tenu les 16 et 17 août à Valentigney, en France. Ce titre consacre non seulement ton talent, mais aussi ta vision unique du Scrabble.

Tu le dis toi-même : « le Scrabble est un jeu de lettres pour ceux qui aiment les maths ». Et pour toi, l'alliance entre les deux disciplines est une évidence. Les mots ne sont pas seulement du vocabulaire, mais « des suites de lettres valables », dont la force se révèle grâce au calcul, aux probabilités et à une logique implacable.

Tu as fait tes écoles primaires ici à Treyvaux. Après le CO à Marly et le collège à Fribourg, tu poursuis aujourd'hui tes études à l'EPFL, véritable temple des mathématiques, un environnement qui semble fait pour toi. J'ai pu lire que tu as appris entre **20 000 et 30 000 nouveaux mots** depuis que tu as commencé le Scrabble, un travail impressionnant qui révèle ta passion pour le scrabble.

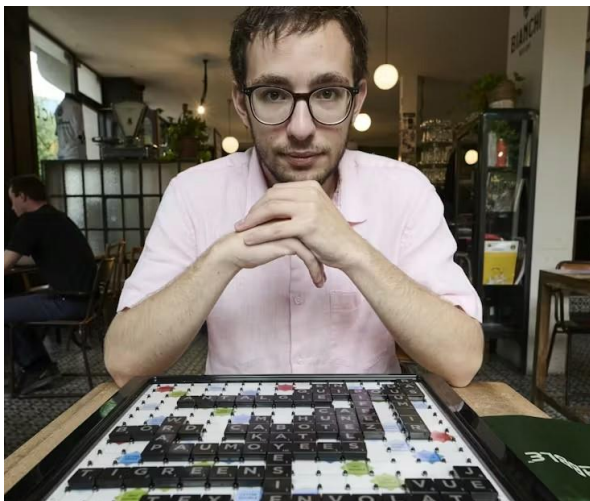
La suite de ton parcours s'annonce tout aussi passionnante : la prochaine grande étape aura lieu à Tunis, lors des **championnats du monde en 2026**, puis en juillet 2027, c'est à **Bulle** que se tiendra la compétition mondiale.

Bravo pour cette ascension remarquable, Enzo. Que ton goût des mots, des chiffres et du défi continue de te mener vers les sommets !

Au nom du Conseil communal et des citoyens de Treyvaux, je te remets ce petit cadeau. Il mérite tous nos applaudissements.



Vainqueur du Championnat d'Europe de Scrabble classique



- 2002 : Naissance à Treyvaux
- 2012 : Premier tournoi à Farvagny
- 2020 : Le jour de ses 18 ans, vice-champion suisse de scrabble en duplicate
- 2021 : Entrée à l'EPFL en informatique
- 2023 : Champion suisse en scrabble classique
- 2025 : Champion d'Europe de scrabble classique et départ du club de Bulle pour rejoindre celui de la Blécherette

Le Conseil en a terminé avec ses présentations, la parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques :

Questions :

Mme Marie-Jeanne Peiry dans quelle mesure est-ce qu'il serait possible d'organiser une rampe pour que les quartiers de Chantemerle et du Marais puissent rejoindre le centre du village avec des poussettes ?

M. Vincent Guillet répond qu'une rampe sera prévue et incluse dans le projet des places de parc sur la parcelle en-dessous de l'église. Il est prévu de refaire toute la cour de la petite école et également les escaliers de la Petite école ainsi qu'une rampe. Le Conseil communal espère pouvoir présenter cet investissement lors de l'assemblée du printemps 2026. Nous avons reçu le retour de l'examen préalable de ce projet, nous devons apporter quelques adaptations. Idéalement, cela pourrait être réalisé en fin d'année 2026.

M. René-Claude Sciboz a une question au sujet de la place de parc en-dessous de l'église. Cela devient un problème avec les voitures qui se parquent n'importe où. Est-ce qu'il y a quelque chose qui se décide.

M. Vincent Guillet comme il l'a précisé à Mme Peiry, informe qu'il est prévu de proposer cet investissement à l'assemblée communale du mois d'avril 2026. Quelques modifications doivent encore être apportées. Le Conseil souhaitait au départ 96 places de parc. Le canton est d'accord d'en accorder seulement 48. Le Conseil communal doit encore modifier et affiner un peu le projet. Mais nous avons bon espoir de pouvoir le présenter au mois d'avril 2026.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous sincèrement de leur participation à cette assemblée communale consacrée au budget 2026.

Avant de clore cette assemblée, il tient à adresser ses remerciements les plus chaleureux à toutes celles et tous ceux qui œuvrent, jour après jour, au sein des différents services communaux ainsi que dans notre cercle scolaire. Leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme contribuent de manière essentielle à la bonne gestion de notre commune et à la réalisation de nos projets collectifs.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil communal pour la qualité de leur travail, pour leur sens des responsabilités et pour les compétences qu'ils mettent au service de Treyvaux. Il associe naturellement à ces remerciements leurs familles, qui les soutiennent et les accompagnent dans l'accomplissement de leurs tâches.

Il souhaite aussi profiter de cette occasion pour adresser à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux. Que cette fin d'année apporte, à vous et à vos proches, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets. Puisse-nous aborder l'année 2026 avec confiance, solidarité et la volonté de poursuivre ensemble le développement harmonieux de notre belle commune.

Merci encore à toutes et à tous pour votre présence, votre engagement et votre confiance.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Guillet souhaite de très belles Fêtes de Noël ainsi qu'une bonne et heureuse Année 2026.

Il souhaite une excellente fin de soirée et un bon retour dans vos foyers.

L'assemblée est levée à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet



Joyeux Noël et Bonne Année 2026



Assemblée communale du 11 décembre 2025

88